

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. DENIS BOUCHER
Mme CHRISTINE CHEYROU
M. SERGE FILION
M. JEAN-ROBERT FAUCHER, animateur

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VOLUME 1

Séance tenue le 27 mars 2013 à 13 h
Montmartre canadien
1669, chemin Saint-Louis
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 MARS 2013

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme JOHANNE ELSENER (Héritage Québec et Québec Arbres).....	2
M. MARCEL JUNIUS	11
Mme MARY SHEE	21
M. GILLES FLEURY.....	23
M. LOUIS O'NEILL	25
M. ANDRÉ RENY (Conseil exécutif PQ Jean-Talon)	
Mme HÉLÈNE CANTIN	
M. CLAUDE SAMSON.....	31
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. PIERRE VAGNEUX (Coalition AHS).....	40
M. HENRI DORION	
M. PIERRE LAHOUD.....	48
M. CHARLES-ROBERT DIONNE.....	57
M. JEAN CIMON	65
M. RICHARD BERTRAND.....	70
Mme SYLVIE GAUTHIER	77
M. YVON GUÉRARD.....	81
Mme ESTHER BEAUDET	86

**SÉANCE DU 27 MARS 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

5 **PAR L'ANIMATEUR:**

Si vous voulez prendre vos sièges, nous allons commencer dans quelques minutes.

10 Mesdames, messieurs, mes Sœurs, bienvenue à cette première journée d'audience publique du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Sans plus tarder, je passe la parole au président du Conseil, monsieur Yves Lefebvre.

15 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci. Madame, monsieur, à partir d'aujourd'hui, la parole est à vous. Mes premiers mots, c'est simplement pour vous dire merci. Merci de votre participation remarquable à cette consultation publique. Deux cent soixante-dix (270) mémoires ont été reçus au Conseil du patrimoine culturel et quatre-vingts (80) personnes ont demandé d'intervenir oralement.

20 Je saisis l'occasion pour remercier également les personnes qui ont choisi de nous écouter en direct en webdiffusion cet après-midi.

25 Vous savez, votre participation, votre présence, votre écoute, vos mémoires révèlent un vif intérêt et révèlent aussi votre engagement, et c'est précieux, cet engagement, parce que le patrimoine prend tout son sens à partir du moment où les gens se l'approprient.

30 Je l'ai déjà dit et je le rappelle devant vous aujourd'hui, nous vous écouterons avec attention et avec intérêt et rendrons compte fidèlement au ministre de vos commentaires et suggestions en vue de bonifier le plan de conservation qui vous est proposé.

35 Ça vaut également pour les personnes qui ont choisi de nous écrire, sans pour autant s'exprimer oralement, c'est-à-dire environ deux cents (200) personnes, en plus de celles que nous entendrons. Toutes les idées exprimées, pourvu bien sûr qu'elles soient en lien avec l'objet de notre consultation, c'est-à-dire le plan de conservation du site patrimonial de Sillery, donc toutes les idées exprimées sont légitimées par la présente consultation publique qui est un exercice clé de notre démocratie.

40 Ces points de vue seront parfois convergents, voire même à l'occasion redondants; parfois aussi, ils seront différents ou même opposés, mais ils sont tous recevables. Et le Conseil s'engage à les lire, les analyser, les prendre en considération les uns autant que les autres.

45 Je compte sur votre aimable collaboration pour que chacun puisse s'exprimer dans le respect réciproque.

50 Le Conseil du patrimoine culturel a accueilli favorablement les nombreuses demandes d'intervention. À notre tour maintenant de vous demander votre collaboration pour nous aider à gérer cette affluence, en vous en tenant rigoureusement aux dix (10) minutes qui vous sont accordées pour nous présenter en synthèse les points clés de vos mémoires. Ce serait très apprécié.

55 Cette consultation, c'est une occasion de dialogues, d'échanges, de réflexions à voix haute. Ce qu'on recherche, c'est la pluralité des points de vue, la valeur ajoutée aux décisions importantes que devra prendre le ministre dans les mois et les années qui viennent. Vous êtes garants du succès de ce processus démocratique.

60 Je termine en saisissant l'occasion, si vous me le permettez, pour remercier publiquement devant vous, en votre nom également, la formidable équipe qui m'accompagne, une équipe qui a mis en place tous les éléments de cet exercice. Je vous remercie et bon après-midi.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Lefebvre.

65 _____
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

JOHANNE ELSENER (Héritage Québec et Québec Arbres)

70 **PAR L'ANIMATEUR:**

Sans plus tarder, j'invite madame Johanne Elsener qui va présenter cet après-midi deux (2) mémoires, un au nom d'Héritage Québec et l'autre au nom de Québec Arbres.

75 Nous avons convenu de vingt (20) minutes pour vos deux (2) présentations, madame, merci.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

80 Merci beaucoup. Tout d'abord, je voudrais remercier monsieur Maka Kotto, ministre de la Culture, d'avoir permis au peuple québécois de s'exprimer sur l'avenir de ce site patrimonial qui est extrêmement important à nos yeux.

85 Je voudrais vous remercier aussi d'avoir accepté que je puisse présenter en continuité pour les deux (2) organismes qui se sont unis pour présenter une vision globale; nous allons insister sur cette vision globale là. Nous pensons que l'Arrondissement historique de Sillery ne se réduit pas à sa seule valeur patrimoniale, donc nous avons choisi une patinoire plus grande que celle qu'on nous proposait pour s'adresser au ministre de la Culture, mais aussi au-delà du ministre de la Culture, à l'ensemble du gouvernement du Québec.

90 Nous voudrions d'entrée de jeu rappeler les objectifs de création du site patrimonial de Sillery. Deux (2) grands objectifs: le premier, de freiner le lotissement des grandes propriétés et le deuxième est de préserver l'environnement paysager du site patrimonial.

95 L'arrondissement a été créé en 1964, et malgré le décret de 1964, cet arrondissement a quand même été placé sur la liste des dix (10) sites les plus menacés au Canada par Héritage Canada.

100 Quand on lit le plan de conservation, on constate quelque chose d'extrêmement important, c'est que dans le passé, tous les morcellements des grands domaines qui ont été faits pour du développement immobilier résidentiel ont perdu leur valeur patrimoniale.

105 Alors si le futur est garant du passé ou le passé est garant du futur, tout lotissement pour la nouvelle construction résidentielle va entraîner un effritement irréversible du site patrimonial de Sillery.

110 C'est pourquoi nous voulons vous proposer aujourd'hui une vision globale pour la Capitale-Nationale que nous considérons un véritable projet de société et qui s'inspire et repose sur la Loi du développement durable qui nous demande de prendre cet aspect-là sous tous les divers angles qui sont importants à la société.

115 Nous commencerons bien sûr par le patrimoine, mais puisqu'il a été très bien décrit dans le plan de conservation, nous nous sommes bornés à écrire et à réécrire un plan de conservation qui conserve et à demander le classement des villas d'époque, des cimetières, des domaines conventuels qui ont une valeur patrimoniale élevée, donc les Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc et les Pères assomptionnistes, et de l'axe patrimonial Grande Allée-chemin Saint-Louis, vous allez voir pourquoi c'est important dans cette vision que nous allons vous présenter, la protection des

parcours d'implantation historique, en particulier la côte de Sillery, et l'inclusion à la rue Maguire dans une zone tampon du site patrimonial de Sillery.

120 Le deuxième aspect important de cet enjeu, c'est l'aspect social. Cet arrondissement
historique là a été créé suite à une lutte citoyenne; il a été préservé grâce à une lutte citoyenne, et
cette lutte citoyenne là est encore en action pour tenter de protéger ce qui reste jusqu'à
aujourd'hui. Vous allez pouvoir lire les détails dans le mémoire de trois cents (300) pages qu'on a
déposé.

125 Un autre aspect très très important de ce site patrimonial là, c'est l'aspect environnement. Il
y a plusieurs hectares d'espaces verts, des boisés exceptionnels qui ont été classés sur cet
arrondissement-là, et ils participent au projet de trame verte de la Capitale-Nationale qui est piloté
actuellement par Nature Québec en collaboration avec plusieurs organismes environnementaux.

130 Ce projet de trame verte repose sur des critères très très précis qu'ont adoptés les villes
vertes dans le monde, donc une notion de distribution spatiale. Il faut que les espaces verts soient
distribués à travers le tissu urbain et non pas au périmètre de la ville et qu'ils soient à proximité des
citoyens. Et je vous lirais un extrait d'un article qui résume très très bien ce que je viens de vous
expliquer:

135 "La coexistence des multiples fonctions urbaines résidentielles, commerciales, récréatives,
professionnelles est encouragée de façon à ce que leurs habitants réalisent l'ensemble de leurs
activités avec un minimum de déplacements, ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet
140 de serre, tout en stimulant la revitalisation des quartiers."

Alors quand on regarde sur la carte à droite, on voit que les grands domaines de Sillery en
sont une composante essentielle, qu'elle peut être mise en corridor vert avec les plaines
d'Abraham, avec les grands boisés de la pointe de Sillery et avec les milieux humides de Cap-
145 Rouge.

L'aspect environnemental est très lié aussi à l'aspect santé. On sait que les espaces verts
captent les polluants atmosphériques qui sont responsables des maladies pulmonaires et de
cancers, qui sont responsables de décès prématurés. À Québec, on évalue, en 2002, trois cent
150 quarante (340) décès prématurés liés à la pollution atmosphérique.

Les espaces verts aussi assurent des îlots de fraîcheur, c'est très important dans les
problèmes qu'on va faire face, causés par les changements climatiques. On voit qu'il y a un
énorme îlot de chaleur qui est à jet de pierre des grands domaines de Sillery qui est le boulevard
155 Laurier, qui va aller s'accroître avec la densification qu'on va voir dans les prochaines années.

Ces espaces verts, quand on les réseaute et qu'on fait des circuits récréotouristiques, attirent la population pour la faire marcher, pour la faire relaxer, et sont des excellents remèdes pour lutter contre les fléaux qui sont l'obésité et les problèmes de santé psychologique.

160

L'autre aspect qu'on a abordé dans notre mémoire et qui est extrêmement important, je vous dirais que c'est le nerf de la guerre de cet enjeu dont on discute aujourd'hui, c'est l'aspect économique. Quand on analyse cet enjeu-là, et on a demandé à des experts de nous aider, il y a aucune justification urbanistique ou économique de construire des condominiums sur le site patrimonial de Sillery.

165

Pourquoi? Urbanistiquement, parce qu'à côté, sur le plateau centre de Sainte-Foy, on va construire dans les années prochaines des milliers de condominiums et de logements.

170

Du point de vue économique non plus, on s'en va vers un krach immobilier, c'est annoncé dans les journaux, c'est prédit par plusieurs banques.

175

Par contre, un des moteurs économiques de la Capitale-Nationale, c'est le tourisme. C'est le tourisme qui rapporte un point quatre milliard (1,4 G\$) d'argent neuf, c'est pas de l'argent qu'on recycle des poches des Québécois, mais c'est vraiment de l'argent neuf qui rentre. C'est responsable de vingt-huit mille (28 000) emplois directs et indirects.

180

Et le patrimoine est le principal levier économique de ce tourisme-là à Québec, c'est ce que j'ai été invitée à présenter à la Chambre de commerce en décembre 2012.

185

Quand on fait l'analyse du tourisme, on voit que les touristes qui rapportent le plus, ce sont les touristes qui viennent du Canada anglais, des États-Unis et de l'international, surtout des Européens qui dépensent beaucoup plus d'argent que les autres types de touristes, et quand on regarde ce qu'ils font et ce qui les attire, en tête de liste, ce sont les sites historiques, peu importe d'où ils proviennent.

190

Et quand on regarde plus spécifiquement les gens d'affaires, on voit que quand ils ont du temps, en dehors de leurs meetings, ce qui les intéresse et ce qui les attire, ce sont les sites historiques.

195

Le problème qu'on rencontre présentement, c'est que le Vieux-Québec, il est petit, il est bruyant et est engorgé; les touristes restent deux point cinq (2,5) nuits en moyenne et après, ils vont frapper à la loge du concierge pour demander qu'est-ce qu'on peut voir d'autre! Et là, on les envoie vers Toronto, New York ou Vancouver, alors qu'on pourrait les garder ici.

Nos experts en tourisme nous ont dit qu'il y avait deux (2) points majeurs d'attractions touristiques à l'ouest du Vieux-Québec, le premier sont les ruines du Fort-Jacques-Cartier et le deuxième est la maison des Jésuites qu'on retrouve sur le site patrimonial de Sillery.

200 Par contre, pour pouvoir attirer ces touristes-là plus à l'ouest vers un site majeur d'attraction, il faut qu'il y ait une densité touristique. Donc la maison des Jésuites toute seule ne peut pas attirer une masse de touristes, ça prend une densité touristique. Quand on évalue Sillery, on voit qu'il y a possibilité de créer cette densité touristique là.

205 Il y a déjà des sites qui existent, Catarqui, le Bois-de-Coulonge, villa Bagatelle, la maison Hamel-Bruneau, mais on peut rajouter d'autres sites. On a l'exemple ici de la villa Bignell, des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc, des Pères assomptionnistes, du musée de la forêt dont je vous parlais tout à l'heure et du parc des grands domaines dont je vous parlais tout à l'heure.

210 Tout ça peut être mis en circuit et réseauté avec un autre circuit qui est plus à l'ouest qui est à Cap-Rouge, dans le Vieux-Cap-Rouge, avec les grands boisés de la Pointe-de-Sainte-Foy, reliés ensemble par l'axe patrimonial Grande Allée-chemin Saint-Louis avec un service d'Écolobus qui permettrait aux touristes et aux résidents locaux de parcourir ces sites-là et surtout de débarquer sur les principales artères commerciales comme Maguire.

215 Et cette vision-là s'oriente avec la vision de l'Office de tourisme de Québec qui a été présentée en mars 2012, qu'ils ont appelée la Vision 2020, et qui repose sur les mêmes trois (3) grands axes, culture, fleuve, nature.

220 Ces circuits récréotouristiques ont l'avantage en plus d'attirer des jeunes professionnels à venir vivre dans une ville comme Québec. Quand on est capable d'offrir ça, on augmente de trente-trois pour cent (33 %) le pouvoir d'attraction d'une offre d'emploi; et en plus, ces jeunes professionnels là, parce qu'ils participent à des associations professionnelles, sont à même d'attirer des conférences et des foires comme l'Organisation des Nations Unies qui va venir en 2014 ici à Québec et Ecobuild qui est une grande foire commerciale de la construction verte qui va venir en 2014.

230 L'autre point très important, c'est ce qu'on a appelé le tourisme local, c'est-à-dire qu'en créant ces circuits récréotouristiques là, on garde les Québécois à Québec. Et au lieu d'aller passer la fin de semaine dans les Laurentides ou dans Charlevoix ou dans le Maine, ils consomment à Québec, et on a évalué pour Montréal qu'en développant des circuits comme ça, ça pouvait rapporter à Montréal un point neuf milliard de dollars (1,9 G\$), donc cinq (5) fois ce que les congrès rapportent par année.

235 Une des pièces maîtresses de cette vision, c'est la création du parc des grands domaines qui permet de créer un réseau de tous ces sites-là. Vous avez ici la carte. C'est plus détaillé dans le mémoire.

240 Ce parc des grands domaines est créé par l'acquisition à court, à moyen terme et à long terme de certains terrains et aussi par le recyclage de bâtisses qui existent sur le site patrimonial.

245 Un de ces exemples-là, c'est le domaine conventuel des Soeurs Sainte-Jeanne d'Arc dont la valeur patrimoniale est élevée. Et un projet de recyclage, c'est le projet de la maison de la Forêt qui est proposé par l'industrie forestière et qui propose d'utiliser les bâtisses pour loger leurs employés, donc des organismes sans but lucratif qui sont liés à la forêt. Les employés logeraient, enfin leurs bureaux seraient là, et cette industrie forestière là financerait le musée de la forêt qui aurait aussi ses locaux dans ce grand édifice là.

250 Alors ça aurait plusieurs avantages. Premièrement, de payer pour l'entretien du bâtiment et du terrain, de permettre l'accès public à ce grand domaine là, d'augmenter son attractivité par le musée de la forêt, mais aussi la possibilité de locaux d'expositions pour des organismes comme Mission Design, une biennale d'art, un peu comme on peut voir à Venise. Donc ça viendrait aussi bonifier l'offre touristique. Ça générerait des emplois et les touristes et la main-d'œuvre active voyageraient par transport en commun. On a montré le circuit tout à l'heure, il y a la 25 aussi.

255 Et en plus, ils auraient une clientèle augmentée pour la rue Maguire, parce que ce sont des gens qui consomment, contrairement à des retraités qui s'achètent des condominiums et qui passent six (6) mois en Floride.

260 La position de la Ville de Québec, jusqu'à tout dernièrement, a toujours été de lotir les grands domaines. Même en septembre 2012, on pouvait lire dans Le Soleil que la Ville prévoyait de construire les égouts pour les futurs condominiums. Jusqu'à un volte-face en fin de semaine du maire Labeaume qui disait qu'il était maintenant sur le plan de la conservation des grands domaines, sans vraiment présenter de vision claire et d'actions tangibles. Il disait dans l'entrevue qu'il attendait la vision du ministère de la Culture.

270 Or, vous nous avez dit que le ministre de la Culture ne peut pas avoir de vision, ce n'est pas dans ses pouvoirs, c'est pourquoi nous nous adressons directement au gouvernement du Québec qui doit utiliser ses pleins droits et pouvoirs afin d'être le maître d'œuvre de l'aménagement durable de la Capitale-Nationale, et nous faisons les recommandations générales suivantes!

Premièrement, de créer un fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels à partir de la perception d'un pourcentage sur la plus-value occasionnée par des changements de zonage

275 survenant sur tout terrain de toute municipalité de la province, comme cela se fait dans d'autres pays, comme la Suisse par exemple.

280 Deuxièmement, de créer un fonds d'acquisition des grands domaines à partir de programmes gouvernementaux. On pense au programme Partenaires pour la nature du ministère de l'Environnement qui permet d'acquérir des boisés exceptionnels, du Fonds provincial du patrimoine et paysages culturels dont je viens de vous parler, d'une réallocation des cent millions de dollars (100 M\$) prévus pour la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, d'une levée de fonds cautionnée par le gouvernement du Québec et d'investissements privés comme les fonds d'investissement de l'industrie forestière du Québec.

285 Troisièmement, de mandater la Commission de la Capitale-Nationale du Québec de créer le parc des grands domaines par l'acquisition des propriétés conventuelles, selon un échéancier modulé en fonction de l'imminence des menaces de destruction.

290 Quatrièmement, d'ordonner que les projets de recyclage des édifices conventuels et d'aménagement du parc des grands domaines soient en lien avec l'histoire des lieux, autorisent l'accès public, permettent à la nation québécoise de découvrir son histoire, bénéficient aux artères commerciales et bonifient l'offre touristique.

295 Finalement, former une table de concertation du littoral sous l'égide du ministère de la Culture qui regroupe tous les différents intervenants, paliers gouvernementaux, tourisme, environnement, urbanistes, patrimoine, commerces et citoyens, pour déterminer les actions à venir et mandater la Commission de la Capitale-Nationale du Québec pour les exécuter dans l'aménagement durable de la Capitale-Nationale.

300 Alors nous pensons que c'est dans cette voie-là que nous atteindrons la pleine rentabilité socioéconomique de la Capitale-Nationale, que nous pourrions accroître l'attractivité et le rayonnement de la Capitale-Nationale et réaliser un véritable projet de société qui soit rassembleur et mobilisateur pour la Capitale-Nationale. Merci.

305 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Lefebvre.

310 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci madame Elsener. Merci pour la qualité de votre mémoire, c'est très apprécié. Merci pour votre engagement et votre implication aussi.

315 Je vais voir avec mes collègues, est-ce qu'il y avait des questions? Votre mémoire est
considérable, on va prendre le temps de le lire, mais peut-être à brûle-pourpoint comme ça, s'il y
avait des questions, je ne sais pas, monsieur Filion?

PAR M. SERGE FILION:

320 Bon, une question un peu égoïste! C'est tellement rentable, cette consultation-là, on
apprend tellement de choses que la première question qui me vient à l'esprit: est-ce que vos deux
(2) groupes et l'ensemble de la coalition qui se font entendre sur l'avenir du quartier ici seraient
intéressés, à brûle-pourpoint, à rester présents dans le paysage, un peu comme les amis de la
montagne à Montréal?

325 Parce qu'on a beau avoir une vision d'État, l'État, des fois, change de gouvernance, on a
beau avoir une mission municipale, les maires passent et changent, je pense que c'est important,
on peut pas s'en priver en démocratie d'avoir une présence citoyenne vivante. C'est un peu la
question que je vous pose. C'est très égoïste, parce que vous nous alimentez, alors je voudrais
330 que ça continue!

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

335 Je m'engage personnellement à poursuivre avec toute l'aide que je pourrai vous fournir, à
travailler sur des projets d'aménagement, des projets de vision pour cet arrondissement-là.

Et je réponds aussi de mes collègues, je suis sûre qu'ils vont répondre affirmativement
comme moi je réponds aujourd'hui.

340 **PAR M. SERGE FILION:**

345 Très très concret, je pense qu'il y a des choses qu'on peut partager. Vous avez dit à juste
titre qu'il faut qu'il y ait des orientations gouvernementales, je pense qu'on a bien compris la
différence entre les orientations gouvernementales puis la réglementation municipale, puis entre
les deux, il doit y avoir une parfaite conformité.

350 Mais quand on parle d'orientations gouvernementales, je pense que vous avez parlé du
ministère de la Culture, du Conseil du patrimoine, mais je pense par expérience qu'il faut penser à
l'ensemble de l'État. On l'a vu récemment dans le dossier du Vieux-Québec et de l'Hôtel-Dieu,
l'État peut pas parler des deux (2) coins de la bouche de façon différente et il faut qu'il y ait une
vision d'État, puis on peut pas toujours solliciter le premier ministre.

355 Alors la coordination interministérielle, c'est-à-dire ce qu'on appelle la transversalité à l'intérieur de l'État, je pense que c'est quelque chose aussi qui devrait nous accompagner perpétuellement.

360 Puis il y a une question d'équité aussi. Souvent, vous avez vu dans les articles de journaux, on dit, ah bien là, Sillery, les gens sont prospères, ils ont déjà beaucoup, on leur a donné la promenade, maintenant, tu sais, il faut avoir cette notion d'équité à l'intérieur de l'organisation métropolitaine. Je sais pas si vous avez réfléchi là-dessus, mais j'aimerais ça vous entendre.

365 Je sais qu'on a travaillé sur la rivière Saint-Charles, par exemple les quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur, cette vision métropolitaine là, de pas avoir l'air de se battre juste égoïstement pour un quartier, mais pour l'ensemble de l'agglomération!

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

370 Je suis tout à fait d'accord avec vous, et nous nous battons pas seulement pour Sillery. Je vous avoue bien franchement, je ne viens pas de Sillery, je ne demeure pas à Sillery, je prends ce dossier-là parce qu'il est extrêmement important pour la ville de Québec comme d'autres dossiers sont importants pour la ville de Québec.

375 Je pense au boisé Neilson qu'on supporte, les milieux humides de la rivière Cap-Rouge qu'on supporte. Alors c'est dans une très grande vision que nous nous inscrivons pour l'aménagement et le développement de la ville de Québec.

380 Nous intervenons aujourd'hui dans ce dossier-là, mais il fait partie d'une vision beaucoup plus grande, et nous voulons qu'effectivement, que tous les citoyens de la ville de Québec puissent profiter de milieux naturels et de milieux riches en patrimoine, comme nous défendons aujourd'hui le site patrimonial de Sillery.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

385 Une dernière question peut-être!

PAR Mme ANN MUNDY:

390 C'est une question plus précise sur votre mémoire! Vous faites la proposition d'un mécanisme qui prévoit une consultation publique pour les projets qui seraient en dérogation au plan de conservation, est-ce que vous avez un exemple ou des exemples?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

395 Bien, je vous dirais par exemple, l'exemple qui me vient à l'esprit, c'est l'exemple de ce qu'on
a appelé le boisé Saint-Patrick, que vous appelez le domaine Woodfield. Nous avons le cadre de
gestion; dans le cadre de gestion, il était écrit que ce boisé-là devait être conservé pour servir
d'écran visuel.

400 Il y a eu, à notre avis, une dérogation, donc une autorisation de scission cadastrale du
cimetière Saint-Patrick, qui fait en sorte que ce boisé-là a été vendu à un promoteur, et la
population n'a pas été avertie.

405 La population a découvert par hasard, en allant sur le registre foncier, la scission cadastrale
et la vente de ce boisé-là.

Alors à l'avenir, on aimerait ça que si le ministre de la Culture décide de déroger au plan de
conservation qui va être adopté, qu'il y ait un mécanisme qui permette d'avertir la population pour
qu'elle puisse, si vous voulez, réagir, donner son feedback, donner son opinion avant qu'il y ait
autorisation du ministre.

410

PAR Mme ANN MUNDY:

Merci.

415

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame Elsener.

420

MARCEL JUNIUS

PAR L'ANIMATEUR:

425

J'appellerais maintenant monsieur Marcel Junius.

Alors comme convenu, pour un mémoire seul, c'est dix (10) minutes. Alors vos dix (10)
minutes sont pleinement à vous, monsieur Junius.

430 **PAR M. MARCEL JUNIUS:**

Oui. Bonjour. Bonjour monsieur, monsieur le Président, messieurs, mesdames. Je vais commencer en tout premier lieu par remercier le ministre de la Culture, monsieur Maka Kotto, d'avoir donné suite aux demandes citoyennes qui étaient restées en suspens presque pendant dix
435 (10) ans au ministère de la Culture. Où c'était, disons, le vague le plus net et surtout, on ne nous entendait pas.

Au moins le ministre Kotto a le privilège, je l'en remercie vivement, parce que c'est pas courant aujourd'hui. Alors là, tant mieux pour le début. Je souhaite qu'il continue dans cette voie-
440 là.

Et je vais peut-être vous surprendre, monsieur le Président et mesdames et messieurs de la table devant moi, madame Elsener a parlé avec beaucoup de brio de l'ensemble. C'est une vue urbanistique, c'est une vue comme nous le voyons généralement, nous les urbanistes aussi. On
445 voit l'ensemble et puis on va venir au détail. Mais le détail doit se comprendre dans l'ensemble.

Pour ma part, je vais vous donner un autre son de cloche, et c'est celui plus ou moins du patrimoine qui est le patrimoine, c'est aussi le passé. C'est aussi l'expérience. L'expérience, je l'ai vécue à Sillery moi-même.
450

En 1974, le ministre des Affaires culturelles à l'époque reçoit une demande de lotissement grandiose, superbe, magnifique, avec des vues perspectives énormes, grandioses, colorées. Et il me fait venir à son bureau pour me dire, voici le projet, les entrepreneurs sont là, entrepreneurs, architectes, financiers, urbanistes, ingénieurs, marchands de matériaux, tout le monde était là et on présente le projet.
455

J'ai repris le projet avec moi, je suis rentré dans mon bureau, rue de l'Université, aussi sur la rue de l'Université, j'ai rencontré mes collaborateurs. J'étais directeur général du patrimoine à l'époque, et nous avons discuté de la chose.
460

Quinze (15) jours après, j'ai remis un avis au ministre en lui disant – je l'ai remis moi-même, et je ne l'ai pas envoyé par une lettre, je ne voulais pas être derrière un papier, je voulais être devant le ministre, les yeux dans les yeux: monsieur le ministre, ce sera non! Et je savais qu'il voulait que ce soit oui. Monsieur le ministre, ce sera non. Il n'y a pas de revenir. Nous sommes vos conseillers principaux, nous, du ministère, nous avons une certaine expérience, nous sommes
465 là pas parce que nous sommes grands, petits, gros, non, nous sommes là parce que nous sommes compétents, point.

470 Le ministre m'a dit, vous me dérangez beaucoup, etc., en tout cas, j'ai dit, réfléchissez, monsieur le Ministre. Il m'a dit, on se reverra.

On s'est revu, il m'a dit, c'est non aussi. Le ministre avait changé d'opinion.

475 Donc quand on dit non et qu'on justifie le non, un homme, qu'il soit ministre, premier ministre, n'importe quoi, peut changer d'avis.

480 Le deuxième cas, c'est Bagatelle. Bagatelle, à ce moment-là, je suis vice-président de la Commission des biens culturels, pendant quelques mois, et là, on démolit Bagatelle, le projet, on démolit Bagatelle et on construit huit (8) maisons en rangée.

On regarde ça, je voyais que le ministre Clément Richard à l'époque était balancé, le maire Blais ici, madame Margaret Delisle aussi, j'ai convoqué madame Margaret Delisle, monsieur Blais et le ministre leur disant, écoutez, moi, je vous dis non, mais j'ai une raison de vous dire non.

485 Alors je vous donne rendez-vous, si vous voulez venir, dans la villa Bagatelle. Et là, j'ai pris un fil à plomb, je l'ai mis sur un poteau, j'ai pris des règles, des équerres, etc., et on a regardé, c'était parfait. Alors j'ai dit, on vous dit non, on ne peut pas démolir parce que c'est solide encore, ce serait un crime de le faire, en plus que c'est pittoresque, etc., on pourrait trouver une vocation à cette chose-là. Il y en avait pas à l'époque. Et on a dit non.

490 Mais aujourd'hui, vous voyez ce qu'on a fait de Cataraqi, on a conservé. Regardez ce qu'on a fait de Bagatelle, les expositions se suivent continuellement, continuellement, continuellement.

495 J'ai d'autres exemples, et je pourrais en ajouter. Et on est allé en Cour pour certaines fois; pour certains projets, on est allé en Cour, et je vous donne le dernier exemple avant de passer à autre chose, mais ça fait partie, ça, de la leçon de patrimoine que l'on doit comprendre ici, parce qu'on est dans une programmation pour un plan de conservation.

500 Alors je vous donne le dernier exemple, il se passe à Montréal! Rue Sherbrooke, il y a les deux (2) tours qui subsistent du Fort des Messieurs de Saint-Sulpice, bâtiment magnifique classé.

505 Et là, en face, il y a l'évêché d'abord et de l'autre côté, il y a des maisons en rangée victorienne, sans grande architecture victorienne bien entendu, mais simples, convenables. Là, il y a un projet de promoteur de construire un édifice en hauteur de vingt-cinq (25) étages.

Nous sommes dans l'aire de protection des tours du Fort des Messieurs de Saint-Sulpice. Nous avons regardé ça et nous avons dit non.

510 Le promoteur s'est fâché, l'entrepreneur s'est fâché, l'architecte s'est fâché, les ingénieurs se
sont fâchés, ils se sont tous fâchés sur nous et nous ont attirés en Cour. Alors j'ai vu les avocats
du ministère, puis on a été chercher un consultant à l'extérieur, puis on a dit, on va aller en Cour.
Ça a duré huit (8) jours.

515 À la fin, voyant que tout ça, on avait fait des zones de cône d'ombre, on avait fait des
solstices d'hiver pour montrer toute l'aberration de tout cela, finalement ne sortant pas de
l'impasse, un de mes collaborateur m'a dit, fais une demande au juge pour aller sur place!

520 Alors j'ai dit, votre Excellence, pourrions-nous aller sur place à votre convenance! Nous
sommes allés nous situer là devant et j'ai expliqué le patrimoine c'est quoi. Bien, je vais vous
expliquer, votre Honneur!

525 Regardez sur le côté ouest, que voyez-vous? Moi, je vais vous le dire ce que vous voyez,
vous voyez le chaos, vous voyez des hauteurs, des gros, des petits, des moins gros, des plus
minces, un peu de tout, et tout ça s'enchevêtre.

530 Et puis j'ai dit, regardez du côté ouest, vous avez une maison, des maisons en rangée
victoriennes, en brique brune, très simples, pas de flafla, rien du tout, justement, mais j'ai dit, c'est
le calme, la sérénité. Eh bien, c'est cela aussi le patrimoine dans la ville de Montréal! Ou bien
vous allez construire d'autre chose et on va continuer le bordel de la ville de Montréal. Je parle
d'un bordel architectural bien entendu!

Et là, le juge, finalement, savez-vous quoi, nous a donné raison.

535 À Percé, ça m'a mis dix (10) ans pour avoir raison d'un promoteur à qui on avait dit non,
vous ne construirez pas là, à cet endroit-là. Il nous a fait des misères, ça a pris dix (10) ans, mais
on a dit non, on a persévéré, on a expliqué.

540 C'est pour vous dire comme quoi le patrimoine, on peut compter sur le patrimoine si on le
défend et si on a des arguments pour le défendre.

545 Évidemment, dans les dix (10) minutes que nous avons et ça passe vite, l'essentiel de mon
message, il irait au ministre, parce que c'est lui le responsable. Il est l'ultime responsable. Vous
êtes des conseillers. Les fonctionnaires sont des conseillers également du ministre, mais le
ministre, en fin du compte, il est responsable, un, de la Loi sur le patrimoine culturel; il est
responsable du patrimoine, patrimoine vraiment, il est responsable du plan de conservation et
ensuite, il est aussi responsable du décret, de l'application du décret de 1964, il ne faut pas
l'oublier. Parce qu'il y avait des raisons pour le faire, et c'est la Ville qui l'avait demandé en plus.

550 Et celui, le promoteur de cette recommandation de faire un arrondissement historique, ce n'est autre que Georges-Émile Lapalme. On ne peut pas l'accuser d'être proche des promoteurs, vous savez, certainement pas, et c'est pour ça qu'il l'a fait. Et je le tiens de lui, puisqu'on s'est fréquenté assez longuement et qu'on a travaillé ensemble.

555 Alors c'est pour vous dire que le patrimoine peut bien se défendre lorsqu'il est dans des circonstances, donc je fais appel au maire aussi, parce que nous sommes sur un territoire municipal et qu'il n'y aura pas et qu'il ne doit pas y avoir, je vous le demande, dans le plan de conservation, je vous demande de ne pas créer un cordon sanitaire autour de ce bel espace.

560 Alors je vous demande simplement ceci, il faut prévoir des zones tampons. Il faut prévoir peut-être des zones tampons sur plusieurs kilomètres éventuellement, sur quelque cent mètres (100 m) ici, sur cinquante mètres (50 m), cent mètres (100 m), un kilomètre (1 km), deux kilomètres (2 km), dix kilomètres (10 km), je ne sais pas.

565 Il ne faut pas qu'il y ait un fossé entre la gestion administrative difficile d'un arrondissement historique où les règles sont très précises et pour des raisons que vous partagez, et puis la banlieue qui est de l'autre côté de la limite et qui, elle, s'en va sur des normes plus légères, douces, etc.

570 Donc il faut prévoir éventuellement une transition, alors c'est les zones de gestion qui peuvent le faire.

575 Puis je vous dirais ceci, en 1993, je sors d'une réunion à Fès où j'ai été nommé secrétaire général de l'Organisation des villes du patrimoine mondial et fondateur par le même coup de cette organisation. Les journalistes de l'UNESCO m'interrogent en me disant, que pensez-vous du patrimoine, etc., etc., et croyant que j'allais m'embarquer sur des histoires d'architectures, je leur ai dit, écoutez, en patrimoine, le centre du patrimoine, c'est l'homme. C'est avec l'homme que l'on fait le patrimoine. C'est pas avec autre chose.

580 Comme en architecture, en urbanisme et toutes ces disciplines, c'est l'homme qui est à la base réelle de l'action que l'on doit faire. En patrimoine, c'est encore vrai.

585 Et c'est pour ça que je voudrais dire, dans le plan de conservation, il faut penser, premièrement, aux résidents, aux contribuables et à tous ceux qui vivent tous les jours, qui vivent tous les jours, qui travaillent ici, qui circulent, qui se promènent, qui se récréent, que ce soit à pied, à vélo, avec des jeunes, peu importe, des familles, des vieux, peu importe, c'est la vie qui bat dans le site patrimonial. Je me trompe tout le temps avec arrondissement historique, site patrimonial, ça a changé, c'est plus de mon temps.

590 Alors donc, je voudrais dire que c'est l'homme qui est à la base des choses. Et pour mettre de l'ordre dans tout ça, pour mettre de l'ordre, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire, j'ai une liste ici de choses à faire dans un plan de conservation, mais c'est immense, c'est immense.

595 Les limites, est-ce qu'il faut les revoir, les limites? Comment il faut les revoir, les limites? Qu'est-ce qu'il faut étudier quand on fait des limites, etc., etc.

600 Comment on fait des noyaux villageois? Comment on traite les noyaux villageois encore qui restent, qui subsistent et qu'on rajoute ceux qu'on a oubliés à l'époque? Et qu'est-ce qu'on fait avec l'armature verte exactement, comment on la traite, cette armature verte, ces grands espaces? On fait le grand jardin, on fait la grande promenade, tout ça, on veut bien, mais tout ça, ce sont autant de détails, j'en ai des milliers de détails ici qui sont dans le plan de conservation ou un plan de sauvegarde.

605 Alors je voudrais simplement dire ceci que pour réaliser cela, il faut un chef. Je répète, il faut un chef. Et le chef, c'est le ministre de la Culture. C'est lui qui est le responsable de la loi. C'est lui qui est responsable du plan de conservation et c'est lui qui est responsable de l'application du décret, et s'il veut pas appliquer le décret, bien, qu'il démissionne.

610 Ou bien qu'on change de décret et qu'il y a plus d'arrondissement historique et qu'il y a plus de site patrimonial. Ou bien on respecte ce que l'on a devant les yeux, ce qu'on a en main. Ce sont des pièces législatives, c'est pas rien du tout. Il y a un esprit à travers ça, alors il y a l'esprit du patrimoine évidemment, je pourrais en parler longtemps, et pour réaliser ça, quand je dis le chef, il est pas tout seul, le chef. Le chef, autour de lui, il a, parce qu'il doit penser, le chef, qu'il n'est pas seul, qu'il fait de la conservation intégrée.

615 On conserve le patrimoine, mais on le fait dans une intégration totale, et l'intégration, c'est le maire de Québec, évidemment, a été invité à participer à son équipe, le ministre des Affaires municipales avec la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme, le ministère de l'Environnement avec l'environnement durable et tout cela, ils se réunissent, les fonctionnaires la même chose, et dans les fonctionnaires, on prendra les planificateurs et les constructeurs, on dit souvent les rêveurs, ceux qui rêvent et qui ont jamais les pieds sur terre, ils sont toujours un pied au-dessus de tout le monde, mais prenez-les et prenez les constructeurs aussi.

620 Et je dirais, mais ici ce n'est peut-être pas le cas vraiment, mais enfin, même Hydro-Québec. Il faut un jour leur dire aussi, mettez-vous un peu au niveau de tout le monde!

625

PAR L'ANIMATEUR:

Je vous demanderais de conclure s'il vous plaît. Il vous reste une minute.

PAR M. MARCEL JUNIUS:

630

Donc c'est un peu long à vous dire, mais je vais aller plus loin et je vais vous dire ceci! J'ai noté ceci: l'économie est à la limite de l'écologie, le patrimoine aussi.

635

Et en tout état de cause, dans la perspective d'avenir où nous nous situons, c'est le respect du patrimoine culturel et naturel du site patrimonial de Sillery qui doit prévaloir sur toute autre considération si justifiée qu'elle puisse être du point de vue social, politique ou économique.

640

Le ministre de la Culture est le seul rempart et l'ultime rempart pour la conservation du patrimoine, il doit assumer son rôle.

645

J'ai d'autre chose à vous dire, mais c'est un peu loin. Alors voilà pourquoi je vous dirais ceci, puisque je dois terminer malheureusement, mais j'ai beaucoup à vous dire, je vous demanderais, monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vous demanderais de bien situer en début de votre réflexion sur ce que vous allez entendre ici, c'est que le territoire québécois, le territoire québécois est le patrimoine commun de la nation. Je crois que ça ne va pas déplaire au ministre. Le territoire québécois, c'est le patrimoine commun de la nation. Et c'est ça qu'il faut respecter.

650

Ici, nous avons une parcelle, nous avons deux cent soixante-cinq hectares (265 ha), deux cent soixante-cinq hectares (265 ha), qu'est-ce que c'est, c'est un grain de sable sur le Québec. Mais si on pouvait faire de ce grain de sable quelque chose qui déboule, un exemple, etc., nous aurions des villages dans la Beauce qui seraient un peu mieux, dans le Richelieu aussi, un peu partout, je vois une défaite constante, moi, du patrimoine partout où je passe.

655

On est peut-être bien difficile, mais ce qu'on souhaite, c'est vraiment une action déterminante. Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

660

Merci monsieur Junius. Des questions?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

665

Merci beaucoup monsieur Junius, votre présentation est des plus intéressantes comme toujours.

J'ai envie de vous poser une question toute simple, et sans arrière-pensée, et il y a pas de piège dans ma question. J'aimerais faire appel à votre vaste connaissance de ces enjeux à titre d'ancien directeur du patrimoine, à titre d'ancien membre de la Commission des biens culturels, et

670 même président de la Commission des biens culturels, à titre d'urbaniste, etc., qu'est-ce qu'à vos yeux à vous serait recevable ou acceptable lorsqu'on parle d'évolution dans le site patrimonial de Sillery?

Puis encore là, il y a pas de piège dans ma question, quand on parle d'évolution en termes de lotissement, en termes de construction, etc....

675

PAR M. MARCEL JUNIUS:

Le fond de la question, c'est?

680

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Qu'est-ce qui serait acceptable?

685

PAR M. MARCEL JUNIUS:

Acceptable, bon, OK. Ce qui est acceptable, c'est que un, on respecte les gens, les résidents et tout ça, qu'on les respecte. On sait ce que l'on veut, il s'agirait de respecter les demandes citoyennes. Je vais appeler ça les demandes citoyennes, c'est le premier point.

690

Et le deuxième, c'est comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est de respecter le patrimoine. Ce qui est bon de conserver doit être conservé, et puis c'est tout.

695 Et s'il faut dire non, c'est pour ça que j'ai commencé avec un exemple, trois (3) exemples, et j'en ai d'autres qui m'ont fait souffrir, moi, dans ma vie professionnelle, vous comprenez bien, aller en Cour, etc., pas toujours drôle, et enfin bref, mais néanmoins, c'est qu'il faut pouvoir dire non. Et dire non, c'est que lorsque l'on voit les choses, il faut penser à nos enfants, à nos petits-enfants. Moi, j'ai des arrière-petites-filles, imaginez! Alors c'est à elles que je pense, moi, quand je fais ça, c'est tout.

700

Qu'est-ce qu'on veut laisser, monsieur le Président, qu'est-ce qu'on veut laisser? Eh bien, on a une image actuellement de ce qui est – je vais vous dire, tiens! Ce je-ne-sais-quoi qui fait qu'on trouve un charme, du pittoresque, de la beauté d'une certaine façon, pas toujours éclatante, c'est ça qu'il faut tenter de conserver.

705

Et pouvoir dire non, dire non quand c'est dire non, mais ce que j'ai peur, monsieur le Président, je vais peut-être toujours retourner la même réponse, mais d'après ce que j'ai lu dans les journaux, j'ai appris qu'il y a déjà des projets de lotissement qui sont quasi autorisés. Et ça, ça

me fait peur, et je me suis dit, est-ce que les dés sont pipés? Est-ce que nous jouons dans un mauvais film?

710

Moi, je veux vous dire, si j'en crois les journalistes, moi, je ne suis pas dans le secret des dieux, j'y étais avant mais j'y suis plus, alors donc je ne le sais pas. Mais d'après ce que les journalistes nous racontent, ils nous racontent toujours des histoires d'horreur, c'est peut-être pas entre deux (2) lignes, le promoteur Untel, etc., a fait approuver ses plans, nanana, je sais pas quoi, alors moi, ça me tracasse.

715

Et alors c'est pourquoi je disais dans le nombre d'examens à faire dans le plan de conservation, il y a toutes ces choses qui ont été faites avant et qu'il s'agirait de remettre à plat et peut-être de revoir les autorisations.

720

Je vous dirais que la dernière en cause, eh bien, la côte de Sillery. La côte Sillery, pardon, la côte Sillery. On a dit, on va ouvrir ça, on va faire un double boulevard, je sais pas quoi. Franchement, franchement! Et demain, si on laisse faire ça, ce sera la côte Gilmour qui passera dans la trappe, mais il faut pas. La côte Gilmour est très bien comme elle est là, elle n'est pas dans l'arrondissement, heureusement, elle est formidable comme elle est là.

725

Mais la côte Sillery, je vois pas ce qu'on veut faire. Si on veut mettre des égouts là-dedans, c'est qu'il y a peut-être, je dis bien peut-être, n'accusons personne, il y a peut-être une arrière-pensée de préparer quelque chose pour demain!

730

Alors moi, c'est ça que je me dis, est-ce vraiment utile de nous battre? Est-ce vraiment utile de démontrer, d'essayer d'être persuasif pour dire, respectons le patrimoine, quand on sait tout ce qui se trame peut-être en arrière et que nous ne savons pas?

735

Alors vous m'avez dit l'autre jour, nous étions en tête-à-tête je dirais, un mot, la – pas la clairvoyance – la transparence, que vous teniez à la transparence. Bien, je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est pour ça que vous placez tout ce qui va être dit, vous le placez sur le Web, etc., et tout ça, c'est magnifique, c'est très bien.

740

Mais il y a aussi les actions, les actions quotidiennes que l'on prend et qui peuvent être à l'encontre d'une idée généreuse que nous nous faisons du patrimoine, parce que nous y croyons vraiment et que nous croyons que la ville de Québec mérite mieux que d'autres tours, d'autres développements, etc., et qu'on a besoin d'autre chose aujourd'hui.

745

Voilà, c'est pour répondre à votre question, mais je m'excuse d'avoir été un peu long!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Je vous en prie, merci!

750

PAR L'ANIMATEUR:

D'autres questions?

755

PAR M. SERGE FILION:

Très très bref, monsieur Junius! Vous êtes un des quatre (4) auteurs du plan de rénovation de mise en valeur du Vieux-Québec avec Jean Rousseau, André Robitaille, Jacques Deblois et vous et Jules Blanchet et qui êtes un peu à l'origine de la résurrection du Vieux-Québec.

760

Ma question est la suivante! Au niveau de Sillery, on est trente-quarante (30-40) ans plus tard, est-ce qu'on dispose d'un diagnostic très précis, je pense que dans tout ce qu'on a entendu, on a les éléments d'un diagnostic juste sur l'état de la situation depuis 64, son évolution, mais selon vous, il manque toujours cette espèce de vision d'avenir qu'on a mise en place depuis les quarante (40) dernières années, la main dans la main avec le gouvernement du Québec et la Ville, pour Sillery?

765

PAR M. MARCEL JUNIUS:

Bien, moi, je crois, quand on a été appelé à s'occuper du plan, ça s'appelait le Concept général de réaménagement du Vieux-Québec, c'était une action qui s'est faite entre le gouvernement du Québec et la Ville de Québec. Planificateurs, rêveurs, constructeurs, on a emmené du monde et on a brassé les cartes et on a fait un concept qui a été, je pense, comme monsieur Filion nous le dit présentement, un déclencheur, un déclencheur pour d'autres actions, etc., même si l'ouvrage n'était pas montré à la foule en liesse, mais non, il était là.

770

775

Alors malheureusement, ce concept général d'aménagement, mais je vais le dire, parce que ça me brûle la langue, ça me brûle la langue de dire que ça n'a pas empêché que l'on dénature notre ville à chaque hiver avec vous savez quoi du Red Bull dont je ne fais pas la publicité, loin de là.

780

Alors je trouve que ça, c'est la dénaturation de notre ville et je crois qu'ici, en réponse à monsieur Filion toujours, je pense qu'il ne faut pas dénaturer ce qui est ici dans le site. Et c'est difficile de ne pas dénaturer quand on a même des bonnes intentions. J'ai vu trop souvent, même dans des restaurations d'immeubles, où nous disions aux architectes qui étaient spécialistes pour

785

faire telle ou telle chose, n'y allez pas trop, doucement, doucement, faites attention! Et ils disaient oui, oui, oui, mais finalement, on avait une nouvelle vieille maison, quoi!

790 Alors c'est pourquoi qu'à Sillery, il faut éviter ça, il faut surtout veiller à ne pas changer l'atmosphère, c'est ça que les gens veulent aussi. On vit dans une atmosphère, dans ce je-ne-sais-quoi, comme je disais, mais c'est ça qu'il faut faire, voilà.

Mais enfin, il y a tellement à dire que dix (10) minutes, c'est vite passé!

795 **PAR L'ANIMATEUR:**

Merci monsieur Junius, merci.

800

MARY SHEE

PAR L'ANIMATEUR:

805 J'appellerais madame Mary Shee maintenant à venir nous adresser la présentation de son mémoire.

PAR Mme MARY SHEE:

810 Bonjour membres distingués du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Je m'appelle Mary Shee et je suis membre de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery.

815 Depuis plus de huit (8) ans, des milliers de citoyens ont appuyé la démarche et la vision d'un parc des grands domaines proposé par la Coalition. L'automne dernier, afin de rendre le message plus accessible et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, la Coalition a produit un vidéo que j'aimerais visionner avec vous et vous en expliquer les impacts s'il vous plaît!

PRÉSENTATION D'UN VIDÉO

820 **PAR Mme MARY SHEE:**

825 Merci. Depuis son lancement, les citoyens du Québec se sont mobilisés, des gens de partout dans la province ont compris l'urgence de l'enjeu et la chance unique que nous avons de sauvegarder notre patrimoine et notre histoire.

830 Nous sommes à un moment historique et vos recommandations auront un impact profond sur la préservation de notre histoire. Plus de deux mille quatre cents (2400) personnes ont écouté ce vidéo et plus de mille sept cent quatre-vingt-dix (1790) personnes ont signé une pétition sur le site Web de la Coalition vous demandant de préserver l'arrondissement historique et de recycler les édifices déjà existants.

835 La Coalition propose une vision d'années de réflexions et de mobilisations citoyennes. Depuis huit (8) ans, les membres de la Coalition rencontrent les citoyens du quartier par la distribution de feuilles roses à leur domicile, par des rencontres publiques et des assemblées de quartier.

840 Chaque feuille rose distribuée a permis aux citoyens de mieux connaître l'évolution de l'enjeu, mais encore plus, cela a permis aux membres de la Coalition de rencontrer, d'écouter, d'échanger sur l'avenir de leur quartier et l'importance de l'arrondissement historique pour eux.

845 De plus, un exemple frappant date de l'été dernier où plus de six cent cinquante (650) maisons ont affiché leur support à notre vision. Des membres de la Coalition ont parlé avec chacune des personnes qui a acheté une pancarte; chaque personne et chaque famille avait un vécu différent, mais une vision commune les rattachait.

Il faut préserver l'Arrondissement historique de Sillery en parc pour tous.

850 Enfin, je me souviens d'avoir installé une pancarte chez une jeune famille. Pendant que sa fille jouait dans le terrain, son père m'expliquait qu'il avait grandi ici à côté des terrains conventuels. Comme jeune homme, il avait pris des marches là où ses ancêtres s'étaient établis il y a plus de quatre cents (400) ans. Sa fille allait à l'école dans le quartier et les soirs après l'école, ils prenaient ensemble des marches dans l'arrondissement historique. Ils partageaient notre histoire et les terrains font partie de la leur. Il ne faut pas détruire cela.

855 En passant des feuilles vertes dans l'arrondissement historique, deux (2) personnes plus âgées m'ont arrêtée, outrées par l'idée de construction sur les terrains, ils parlaient de l'importance de préserver le patrimoine pour les générations futures.

860 Durant la consultation publique, une citoyenne parlait du site patrimonial comme un prolongement naturel des plaines d'Abraham et de la promenade Samuel-De Champlain. Elle parlait de l'opportunité que cela donnerait au quartier, la richesse que ça apporterait à la ville et le rayonnement de notre histoire à l'échelle de la province.

865 La semaine dernière, la Coalition a publié et distribué à travers la ville cinq mille (5000)
copies d'un journal intitulé "Le Citoyen". Ce journal annonçait l'importance de l'audience publique
et expliquait la création du parc des grands domaines.

870 Le parc est un choix à long terme qui profitera et enrichira la collectivité québécoise. Il
répond aux besoins actuels des villes modernes et assure la continuité du site patrimonial à travers
le temps.

875 Le message que les citoyens nous ont donné, nous avons seulement une chance de
protéger le site patrimonial de Sillery, d'une voix unie, nous proposons de sauvegarder ce
patrimoine en parc pour tous.

Nous vous proposons aujourd'hui d'écouter la volonté de milliers de citoyens québécois.
Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

880 Membres du Conseil, des questions peut-être? Ça va, merci. Madame Shee, merci.

PAR Mme MARY SHEE:

885 Je vous remercie.

GILLES FLEURY

890 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Gilles Fleury s'il vous plaît. Bonjour. Même principe, dix (10) minutes.

895 **PAR M. GILLES FLEURY:**

Ça durera pas dix (10) minutes, ce sera pas long.

900 Je suis un résident de Sillery, ça fait quinze (15) ans. Je suis un de ceux qui marchent le
parc et rarement, je vois des gens marcher dans ce parc. Quand je vois à l'occasion deux (2)
personnes avec des chiens, c'est rare.

905 Je suis assez surpris de voir des mouvements d'une telle ampleur avec tout ce qui s'est
passé à Sillery, avec les pancartes dans une ville, entendre dire qu'il va y avoir des tours de trente
(30) étages, j'ai l'impression que le boulevard Champlain va être déménagé sur le chemin Saint-
Louis, pour moi, ça n'a pas de sens.

910 On parle de six cents (600) personnes peut-être, trois cents (300) condos qui seront pas aux
heures de pointe, parce que souvent c'est des personnes à la retraite, puis on se fait dire qu'on va
bloquer le chemin Saint-Louis.

915 Quand je regarde le terrain, j'ai l'impression que c'est juste du gazon. Ceux qui ont regardé
le projet, c'est à peu près juste de la verdure. Ça fait que je me demande de quelle manière, tant
de citoyens peuvent s'objecter au bien-être de d'autres qui veulent vivre dans une société. On
n'est pas dans un système socialiste tout de même, il y a des taxes à payer dans la ville de
Québec, les villes sont déficitaires. Je pense que le gouvernement, la Ville a besoin de taxes.

920 Ça fait que mon point de vue, c'est que je pense qu'on devrait permettre un développement
raisonnable. C'est ce que je pense, c'est ce que je voulais vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Mais encore, qu'est-ce que c'est pour vous, un développement raisonnable?

925 **PAR M. GILLES FLEURY:**

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

930 Qu'est-ce que vous entendez par un développement raisonnable?

PAR M. GILLES FLEURY:

935 Bien, ce que j'ai vu sur les photos, j'ai l'impression qu'il y a quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de
de verdure, puis ça va être juste du gazon, avec deux (2) petits immeubles à chaque coin avec
trois cents (300) condos. C'est ce que j'ai vu, je pense que c'est le projet.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

940 Vous parlez d'un projet spécifique à ce moment-là ou vous parlez de l'ensemble...

PAR M. GILLES FLEURY:

945 Un que j'ai vu, mais j'ai pas vu tout le projet, mais un que j'ai vu.

PAR M. SERGE FILION:

950 Peut-être juste une petite question mathématique! À combien vous évaluez le potentiel de nouveaux logements dans l'ensemble de l'arrondissement?

PAR M. GILLES FLEURY:

955 Ah, j'ai pas tout évalué. J'ai vu un projet de trois cents (300) condos. C'est pas des tours de trente (30) étages à mille (1000) condos, là.

PAR M. SERGE FILION:

960 Et juste la question, combien, pour assurer une vie présente, là?

PAR M. GILLES FLEURY:

J'ai pas vérifié ça.

965 **PAR L'ANIMATEUR:**

Ça va? Merci monsieur Fleury.

970

LOUIS O'NEILL

PAR L'ANIMATEUR:

975 J'appellerais monsieur Louis O'Neill. Bonjour monsieur O'Neill, bienvenue.

PAR M. LOUIS O'NEILL:

980 Bonjour. Je vous présente Gabriel Clairet qui va remplir la fonction de lecteur, ce qui me permet d'économiser mes énergies, au cas où il y aurait des questions ou peut-être si j'avais à ajouter un (1) ou deux (2) commentaires.

PAR L'ANIMATEUR:

985 Absolument, très bien.

PAR M. LOUIS O'NEILL:

990 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Simplement peut-être vous identifier pour les besoins de notre sténographe s'il vous plaît.

995 **PAR M. GABRIEL CLAIRET:**

Mon nom est Gabriel Clairet.

1000 L'avenir des grands domaines de Sillery interpelle de façon particulière les citoyens de la région de Québec. Il leur donne l'occasion de prendre position dans un dossier qui soulève une grave question.

1005 Celle-ci, d'autre part, fait référence à un beau problème, car il y a sans doute peu de villes dans le monde où les citoyens ont la chance de disposer, directement ou indirectement, d'un espace de vie d'une telle qualité et d'avoir à décider de son usage futur. Selon Héritage Canada, les grands domaines de Sillery représentent un ensemble unique au sein de l'espace urbain pancanadien, c'est ce patrimoine, ou ce qui en subsiste, dont l'avenir est menacé.

1010 En 1964, le Conseil de ville de Sillery s'est penché sur le dossier des grands domaines, il l'a soumis à l'attention du ministre des Affaires culturelles de l'époque, Georges-Émile Lapalme. Ce dernier, homme de culture et humaniste, a vite compris l'importance du problème. Il a fait adopter par le gouvernement Lesage un décret qui accordait aux grands domaines le statut d'arrondissement historique, ce qui, en théorie, les protégeait contre tout empiètement abusif.

1015 En fait, au cours des années qui ont suivi, l'espace protégé a été amputé de plusieurs parcelles. Se pose désormais la question de savoir comment on peut sauvegarder ce qui en reste et comment en assurer une utilisation appropriée!

1020 Le choix n'est pas seulement économique, il est également écologique, esthétique, social et culturel. En pensant à cet héritage précieux me vient à l'esprit le souvenir de ma mère, propriétaire d'un petit domaine auquel on avait accès par une allée bordée d'arbres dont plusieurs étaient centenaires. Le domaine abritait un potager, un étang, un énorme saule qui s'alimentait en eau à

1025 même un petit ruisseau, des frênes et des érables de taille importante. Certains arbres étaient malades. Ma mère avait fabriqué une sorte de décoction à base de ciment avec laquelle elle obturait le creux des vieux arbres, dans l'espoir de prolonger leur durée de vie. À ses yeux, une pousse de remplacement ne pouvait pas compenser la perte d'un grand arbre.

1030 Ce fut à regret et par nécessité financière qu'elle se résigna à ce qu'on lotisse sa propriété. Si la chose eut été possible, elle aurait conservé intact son petit domaine; elle se sentait responsable de l'héritage naturel que lui avaient transmis les anciens propriétaires.

1035 Nous, citoyens de Québec, pouvons choisir, choisir entre le profit à court terme qui favorise une minorité et une utilisation sociale et écologique qui s'appuie sur le long terme et fait prédominer l'intérêt général. Un choix à long terme qui, tout compte fait, pourra être économiquement plus rentable pour tout le monde que les gains à court terme dont rêvent quelques gens d'affaires.

1040 Le passé peut nous guider dans nos choix. C'est ainsi que lord Dufferin privilégia le long terme quand il décida, à l'encontre des intérêts d'hommes d'affaires de son époque, de s'opposer à la démolition des fortifications de Québec.

Or, nous sommes aujourd'hui toujours bénéficiaires de ce choix, tant au point de vue économique que culturel et social.

1045 De la même façon, le gouverneur général lord Grey paria sur le long terme quand il favorisa la création du Parc des plaines d'Abraham. Là encore, nous sommes bénéficiaires d'une vision à long terme.

1050 Notre décision collective, dans le dossier des grands domaines, doit donc, me semble-t-il, privilégier le long terme. Il y aurait lieu, dans cette perspective, de tenir particulièrement compte de trois (3) points de repère! Le premier se réfère au principe de précaution; celui-ci nous invite à sauvegarder un héritage historique et écologique de grande valeur et à freiner toute tentative de déstructuration.

1055 Le deuxième renvoie à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec que favoriserait grandement une utilisation sociale et communautaire des espaces verts et des bâtiments concernés.

1060 Le troisième fait appel à notre responsabilité d'agents transmetteurs de civilisation. Ce serait peu flatteur qu'on dise un jour que la sensibilité sociale et la préoccupation civilisatrice d'un lord Dufferin ou d'un lord Grey incarnaient un idéal devenu trop exigeant pour les gens de notre époque.

1065 On ne peut ici passer sous silence la confusion qui se dégage des lignes directrices contenues dans le projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery. On a l'impression que ce plan favorise à la fois la conservation et la déstructuration. On souhaite la préservation du site historique et en même temps, on envisage la possibilité de diviser, de subdiviser et de morceler.

1070 On prétend vouloir protéger les arbres de taille imposante, mais on entrevoit d'autre part qu'il faudra remplacer les arbres abattus par des pousses de qualité. Donc on va permettre l'abattage.

On privilégie le traitement minimal d'un site patrimonial, mais en autant que cela soit possible.

1075 On nous dit qu'il faut que soient conservées les composantes significatives de chaque époque, tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine. Cela veut dire quoi?

1080 On multiplie les considérations d'importance mineure sur des questions plus ou moins dérisoires, alors que le véritable enjeu est d'une tout autre ampleur. Il s'agit de sauvegarder les grands domaines de Sillery, pas de discuter de la couleur de la tôle ou de celle des briques de remplacement.

1085 Les maîtres à penser de ce projet de plan de conservation sont sans doute guidés par de bonnes intentions, mais leur vision des choses manque d'une certaine envergure et se perd dans des détails futiles. On a l'impression que l'essentiel leur échappe.

Il ne faudrait donc pas que les citoyens de Québec, eux, perdent de vue l'essentiel.

1090 **PAR M. LOUIS O'NEILL:**

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

1095 Membres du Conseil, des questions? Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

1100 J'ai la chance d'avoir devant moi deux (2) personnalités dont l'une est urbaniste et économiste en même temps, monsieur Clairét que je connais depuis longtemps, monsieur O'Neill n'a pas besoin de présentation. J'ai une question pour vous.

1105 Je trouve que votre mémoire est très profond et très courageux en même temps, parce que dans une phrase, vous dites, bien, ma mère l'aurait conservé n'eût été des vicissitudes financières, économiques, et qu'il a fallu se résigner à le vendre, et ça nous a ramenés directement au dossier des communautés religieuses qui, j'imagine, si elles en étaient libres, souhaiteraient conserver tels quels les domaines.

1110 Alors je pose la question à l'urbaniste économiste, est-ce qu'en dehors de l'expropriation, vous pensez à d'autres techniques par lesquelles on peut préserver des grandes parties de territoire en ne spoliant pas trop les contribuables et, vous savez, les genres transferts de droits de développement, servitudes à long terme de non-construction, est-ce que vous avez un peu de compétence et de profondeur en ces domaines, parce qu'on aimerait approfondir ces questions-là dans les jours à venir?

1115 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Claret peut-être.

1120 **PAR M. GABRIEL CLAIRET:**

1125 Comme la règle du jeu avec monsieur Louis O'Neill était que je n'étais que le lecteur, je préférerais que monsieur Louis O'Neill réponde lui-même, parce que moi, je ne voudrais pas prendre la parole à cet effet.

PAR M. SERGE FILION:

Dites-moi oui ou non, je vais demander à monsieur O'Neill la permission de vous consulter.

1130 **PAR M. LOUIS O'NEILL:**

1135 Non, moi, je n'ai pas la compétence requise comme lui pour répondre à votre question, sauf qu'il est évident qu'il y a des aspects financiers et économiques qui sont en jeu, mais il y a des façons sûrement de les résoudre.

J'ai vu d'ailleurs dans certains textes qui ont été publiés que déjà, des gens avaient des propositions à formuler dans ce domaine-là.

1140 Vous savez, j'habite une ville où nous avons trouvé quatre cents millions de dollars (400 M\$) pour un amphithéâtre. Nous sommes quand même donc pas si pauvres que cela, alors je me dis qu'on doit être capable de trouver ce qu'il faut pour payer par exemple de justes compensations.

Et je crois par exemple que les propriétaires actuels ont droit à de justes compensations, il y a pas de doute là-dessus.

1145

D'autre part, toujours sous l'angle financier, les propriétaires actuels, et si je me réfère un peu à des déclarations qui ont été faites aujourd'hui, les propriétaires actuels doivent tenir compte du fait qu'ils sont propriétaires privés, mais en se rappelant que toute propriété privée est grevée d'une dimension sociale, c'est pas absolu. Il y a une expression qu'on trouve par exemple dans les encycliques sociales qui est la suivante, celle de l'idée que la propriété privée est grevée d'une hypothèque sociale, parce qu'on vit dans une société.

1150

Alors quand on arrive dans un cas comme celui-là, j'ai l'impression que l'expression hypothèque sociale trouve tout à fait sa place. Mais dans son application, quand on trouvera des solutions, il faudra évidemment faire preuve de justice, et ce qui a été rappelé aujourd'hui avec raison.

1155

Alors il s'agit de concilier des choses comme celles-là, mais nous n'arrivons pas après le déluge, là, il y a eu des problèmes qui se sont posés, des problèmes similaires autrefois, on parle de lord Grey, mais lord Grey a acheté, a fait acheter tous les terrains des plaines qui appartenaient aux Ursulines semble-t-il et qu'on se préparait à lotir. C'est curieux comme rapprochement, parce qu'on voulait prolonger la rue Murray, Bougainville, Moncton jusqu'au fleuve, paraît-il.

1160

Et on a trouvé une solution. Alors lord Grey et les gens de son époque, qui disposaient de beaucoup moins de moyens financiers que nous, ont trouvé cette solution.

1165

Alors nous sommes devant un cas particulier qui est un cas majeur, je pense, de propriétés collectives, c'est-à-dire de valeur collective, de grands domaines communautaires qu'il s'agit de sauver et où doit s'appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire intervenir vite avant que tout soit gâché.

1170

Je dois dire en passant que j'ai été très heureux de voir que le maire de Québec a justement rappelé l'existence du principe de précaution. Et c'est là, c'est présent, il faut éviter un gâchis, et il y a un bel avenir pour la ville de Québec, un bel avenir devant nous.

1175

Juste une dernière remarque en passant! On a dit dans des déclarations que les gens de Sillery possédaient déjà beaucoup de parcs. Les parcs en question, les plaines d'Abraham n'appartiennent ni à Sillery ni aux gens de la Grande Allée, c'est à tout le monde. On le voit bien l'été. Et bien sûr qu'il s'agirait d'avoir une propriété, un parc communautaire auquel la population en général aurait accès, ce qui donnerait, ce qui augmenterait la qualité de vie de l'ensemble de la population.

1180

1185 Nous sommes devant, à mon avis, un très beau projet, il faut le voir de ce côté-là, et ce serait triste de le gâcher, de gâcher ce qui rend possible sa réalisation et d'être incapable de se mettre à la hauteur de vue d'un lord Grey, de lord Dufferin et de Georges-Émile Lapalme, ne l'oublions pas, qui est le premier qui nous a aidés à sauver ce territoire précieux.

PAR L'ANIMATEUR:

1190 D'autres questions, membres du Conseil, ça va? Monsieur O'Neill, monsieur Clairet, merci.

PAR M. LOUIS O'NEILL:

1195 Merci beaucoup.

ANDRÉ RENY (Conseil exécutif PQ Jean-Talon)

1200 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur André Reny, président du Conseil exécutif du PQ de Jean-Talon, j'appelle donc monsieur Reny. Voilà, dix (10) minutes!

1205 **PAR M. ANDRÉ RENY:**

Oui, allons-y, on peut commencer!

1210 Alors mesdames et messieurs bonjour, je suis accompagné de Hélène Cantin qui est la vice-présidente du Parti Québécois de Jean-Talon et de monsieur Claude Samson qui est membre de l'exécutif du Parti Québécois de Jean-Talon.

1215 Alors mesdames et messieurs, nous sommes heureux de vous présenter le mémoire du Parti Québécois de Jean-Talon et en partant, nous allons souligner que ce mémoire a été adopté à l'unanimité par tous les membres du Parti Québécois de Jean-Talon, par tous les membres de l'exécutif du Parti Québécois de Jean-Talon, de même que par l'exécutif unanimement, l'exécutif du Parti Québécois de la Capitale-Nationale qui regroupe onze (11) circonscriptions.

1220 Notre mémoire s'inspire directement du plan d'action de la plateforme électorale du Parti Québécois que j'ai ici et il découle de cette plateforme qui dit ceci! Premièrement, il dit que s'affirmer par le développement – le Parti Québécois de la Capitale-Nationale, il est écrit ceci: s'affirmer par le développement de notre identité culturelle et par la protection de notre patrimoine.

1225 S'entraider par la valorisation de l'engagement et de la responsabilité communautaire. Le Parti Québécois a toujours lutté pour tout ce qui touche la valorisation communautaire et surtout, tout ce qui touche le patrimoine culturel de notre nation.

1230 Cette plateforme aussi s'est penchée directement sur le problème de Sillery. Elle dit ceci: nous préserverons les caractéristiques patrimoniales de l'Arrondissement historique de Sillery et contribuerons à la mise en valeur de ses paysages naturels dans une perspective de développement durable.

1235 Comme ce site est dans notre circonscription, alors cet engagement est venu nous toucher de très très près. C'est pourquoi depuis le début, on s'est impliqué dans la lutte que les citoyens et citoyennes de Sillery mènent pour conserver le site historique de Sillery.

1240 Notre ancien candidat, monsieur Likongo, avait demandé d'ailleurs un moratoire, et suite à ça, le Parti Québécois qui a pris le pouvoir s'est tout de suite attaché à la tâche, et le dossier a évolué très rapidement. On se retrouve aujourd'hui avec le Conseil du patrimoine culturel qui a été mis sur pied par le Ministère avec un plan de concertation extrêmement riche, extrêmement bien fait.

1245 Alors pour nous, je veux dire, on tient à le souligner, le professionnalisme de la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications qui ont conçu et qui ont rédigé ce rapport-là, c'est quelque chose d'extrêmement bien fait.

Et nous, on s'est inspiré de ça pour en arriver à faire cinq (5) recommandations.

1250 La première recommandation, c'est de construire un parc des grands domaines le long de la falaise. On est d'accord, cette proposition qui reflète une demande presque unanime de tous les citoyens et citoyennes de Sillery, on a entendu ce qu'ils disaient, on veut cheminer avec eux autres, on est d'accord avec ce qu'ils disent.

1255 Et l'idée de créer un parc est extrêmement importante, parce qu'elle répond à une demande croissante de toutes ces personnes que nous avons consultées. On croit aussi que cette proposition permettra la mise en œuvre de l'un des éléments de la plateforme électorale du Parti Québécois qui dit qu'on doit mettre en valeur notre patrimoine et le protéger et aussi, on disait qu'on protégerait aussi le patrimoine historique de Sillery.

1260 Les gens ont travaillé énormément à Sillery, ils se sont réunis et ils ont constamment, ils ont fait énormément de recherches. Nous avons suivi ça et nous pensons que c'est un plus pour le Québec, un plus pour la nation québécoise si on réussit, si on a un parc qui prolonge puis qui longe toute la falaise ici.

1265 Alors on considère que ça rendrait accessibles à la population tous les magnifiques panoramas qu'offre cette falaise. Ça créerait un pôle touristique majeur aussi dans la capitale. Ça mettrait en valeur la beauté et les qualités uniques de la falaise et ça créerait un sentiment d'appartenance et de fierté chez les Québécois.

1270 Puis aussi, ce serait un legs dont les populations futures nous seraient redevables. C'est extrêmement important. Ce serait le prolongement naturel aussi du Parc des plaines d'Abraham et de la promenade Samuel-De Champlain.

1275 Deuxièmement, on demande que la maîtresse d'œuvre pour construire ce parc que ce soit la Commission de la Capitale-Nationale. Et sur ce, je veux dire, nous, dans le Parti Québécois, encore là dans notre plateforme, on avait donné un rôle à la Commission de la Capitale-Nationale. On disait ceci: mandater la Commission de la Capitale-Nationale afin qu'elle élabore une politique d'aménagement, de façon à mettre davantage en valeur le rôle historique et le patrimoine et le potentiel de la Capitale-Nationale en matière de développement durable.

1280 La Commission de la Capitale-Nationale a déjà fait énormément de travail à Québec; on a seulement à voir la promenade Champlain, de voir la réalisation qui est carrément quelque chose d'extrêmement, c'est valorisant pour le Québec, ça va rester pour les futures générations. Et même en plus, ils sont maîtres d'œuvre pour poursuivre la phase 3 qui va se rendre jusqu'à la côte Gilmour en commençant, en partant de la côte de Sillery.

1285 Alors on pense qu'ils ont l'expertise nécessaire pour faire ce parc-là. Et le gouvernement, on dit bien le gouvernement devrait mandater cette Commission-là pour faire le parc qui a été demandé par les citoyens de Sillery.

1290 Troisième recommandation, on voudrait qu'on interdise toute nouvelle construction entre les bâtiments, comme ils le demandent, entre les bâtiments actuels et la falaise, pour pouvoir construire ce parc-là d'une part, puis pouvoir préserver le tissu végétal qu'il y a là, pour pouvoir mettre en valeur même les constructions conventuelles, pour pouvoir préserver la beauté aussi harmonieuse et visuelle de ce site-là. On considère que c'est extrêmement important.

1295 Puis en plus, on ferait remarquer que même dans le ministère de la Culture et des Communications, elle en parle dans votre plan de conservation quand vous dites que pour les grandes propriétés, privilégier la préservation d'un espace non construit entre l'escarpement et les bâtiments situés au sommet de l'escarpement. Nous croyons que c'est quelque chose d'extrêmement important.

1300 Ce serait un plus pour Québec, ce serait un plus pour la nation québécoise.

1305

Quatrième proposition, renforcer les orientations du plan de conservation par l'utilisation de verbes d'action. On a vu la participation des gens, on a trouvé ça extraordinaire; le premier soir, je pense qu'il y avait au-delà de quatre cents (400) personnes ici, si je me rappelle bien, et toutes les interventions qui ont été faites vous disaient, messieurs les membres, que l'utilisation dans votre texte, dans votre grosse brique, appelons-la comme ça, quand vous parlez de favoriser, privilégier, nous, on préférerait avoir des verbes vraiment d'action qui donneraient un caractère obligatoire, qui rendraient le texte beaucoup plus ferme.

1310

Quand les ingénieurs puis les architectes le liraient, bien, ils se sentiraient beaucoup plus impliqués, puis ils se sentiraient plus guidés, je pense. C'est dans ce sens-là qu'on voyait ça aussi. Alors c'est extrêmement important que vous fassiez ça.

1315

On voudrait aussi, dans le dernier point, le cinquième point, veiller au respect intégral des grandes orientations qui sont contenues dans le plan. Parce que vous avez fait quand même une étude assez exhaustive.

1320

Et en terminant, on demanderait aussi, parce que pour l'engagement communautaire, que le Parti Québécois de Jean-Talon demande que la Loi du patrimoine culturel soit modifiée afin d'y inclure des dispositions qui engagent le Ministère à publiciser toute demande de permis pour les projets à dimension collective. D'après nous, ça nous apparaît important.

1325

De plus, nous demandons que les dispositions prévoyant un mécanisme de consultation soient incluses afin de permettre aux citoyens qui le désirent de préserver leur point de vue.

1330

En conclusion, nous félicitons le gouvernement du Québec pour avoir mis sur pied cette Commission qui est un très beau travail qui a été fait. Félicitons aussi les gens de Sillery pour leur magnifique participation, c'est quelque chose de vraiment extraordinaire.

1335

Je vous remercie beaucoup.

PAR L'ANIMATEUR:

1340

Merci monsieur Reny. Monsieur Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1345 Merci. J'ai une (1) ou deux (2) questions, puis peut-être juste un petit préambule, si vous me permettez.

 Je voudrais saisir l'occasion, et n'y voyez pas de malice de ma part, mais je voudrais saisir l'occasion pour rappeler que le plan de conservation qui vous est proposé, ce n'est pas le plan préparé par le Conseil du patrimoine, mais bien le plan préparé par le ministère de la Culture.

1350 Je rappelle que le Conseil est un organisme indépendant et donc, c'est à ce titre-là qu'on est ici pour vous entendre aujourd'hui. Donc je voulais simplement faire ce petit rappel là.

PAR M. ANDRÉ RENY:

1355 Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1360 Votre présentation ramène à nouveau cette idée qui est déjà ressortie quelques fois aujourd'hui et auparavant dans les rencontres d'information, celle d'un parc qu'on a appelé de différentes façons, parc des grands domaines, parc linéaire, bon, peu importe la manière dont on le ferait.

1365 Moi, j'aimerais savoir, parce que je veux revenir au plan de conservation comme tel qui est l'objet de notre consultation quand même, est-ce qu'à votre avis, ce projet d'un parc, est-il totalement ou partiellement ou pas du tout incompatible avec le projet de plan de conservation qui est là sur la table?

PAR M. ANDRÉ RENY:

1370 Il n'est pas incompatible pour nous. Je veux dire, ce serait un complément, parce que ce que j'ai cru comprendre dans votre plan de conservation, au niveau des bâtis, au niveau de ce qui entourait les bâtis et tout ça, je veux dire, c'est pas incompatible du tout. Ça compléterait, d'après moi ça compléterait ça.

1375 Mais je vous dis ça sous toutes réserves, ça compléterait ça, à moins que vous ayez d'autre chose à ajouter là-dessus, non. D'après moi, ça complète.

1380 Et c'est sûr qu'il y a une décision politique derrière tout ça qui va être prise, je pense, parce que construire un parc, il faut quand même se le dire, déjà le maire est intervenu là-dessus. Et

nous, comme membres et comme parti à l'heure actuelle, comme parti de la région de Québec, on en fait la demande.

1385 C'est sûr que le gouvernement va prendre sa décision. Mais nous, on s'implique. Et je pense qu'on reflète ce que la quasi-unanimité des gens de Sillery demande actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1390 Je comprends donc de votre intervention et qu'à votre point de vue, ce projet de parc serait réalisable au su et vu du plan de conservation qui est proposé?

PAR M. ANDRÉ RENY:

1395 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1400 J'aurais une autre question qui est un petit peu plus pointue, si vous me permettez, qui est directement en rapport avec votre exposé de tout à l'heure.

1405 Vous proposez à un moment donné que la loi, je sais pas si j'ai pris bonne note des termes utilisés, mais que la Loi sur le patrimoine culturel soit amendée pour que toute demande de permis pour des projets de dimension collective soit publicisée et vous demandez d'établir un mécanisme de consultation.

1410 Expliquez-moi ça un petit peu plus, et si vous pouvez nous donner des exemples, ça aiderait peut-être à notre compréhension de ça. Parce que je suis un petit peu surpris qu'on demande de rouvrir une loi qui vient d'entrer en vigueur le 19 octobre.

1410 **PAR M. ANDRÉ RENY:**

Je vais demander à ma consœur de répondre.

PAR Mme HÉLÈNE CANTIN:

1415 En fait, ce qu'on demande plus explicitement, c'est de préciser en fait des éléments qui sont déjà dans la loi, qui sont inscrits en filigrane, qui sont dans l'esprit de la loi.

1420 Et quand on regarde par exemple l'article 38, bon, on dit par exemple que dans le cas d'un site patrimonial, le ministre consulte la municipalité locale, nous croyons que la population

concernée devrait être consultée aussi quand il s'agit de projets à dimension collective, à incidence collective importante.

1425 On le sent aussi, cet esprit-là, dans la loi à l'article 62, à l'article 79 où on dit "rendre publiques les demandes de permis qui présentent un intérêt pour l'information du public".

1430 À l'article 83, "le Conseil du patrimoine demande au ministre de tenir une consultation publique sur tout projet de développement pouvant avoir un impact sur le site patrimonial". Alors ce qu'on aimerait, c'est que donc, pour des projets importants, on tienne des consultations un peu comme celle qu'on tient aujourd'hui, en ce moment.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1435 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

D'autres questions? Monsieur Filion.

1440 **PAR M. SERGE FILION:**

1445 Peut-être juste, je vous suggèrerais un élément de réponse, c'est pas, comment je dirais, dénué de bon sens ce que vous demandez, au contraire. Je veux dire, tout le monde sait qu'en urbanisme, en tout cas à Paris, quand il y a un changement de zonage qui est demandé ou un projet immobilier, on affiche sur le site avec une pancarte l'image, ici, il y a une demande de dérogation, il y a une demande d'amendement. On montre le projet, puis on laisse ça pendant quelque temps, parce qu'on estime que la ville de Paris est inestimable, on pense que ça vaut la peine que quand on fait des interventions, le patient est plus beau après la chirurgie qu'avant.

1450 Alors c'est juste une question de méthode, je pense que c'est peut-être pas nécessaire de changer la loi, mais je ne suis pas légiste du tout du tout.

1455 Deuxième chose! Comme vous êtes des politiques dans le sens noble du mot, j'aurais deux (2) questions de nature politique, puis vous êtes pas obligés de répondre aujourd'hui. Je pense que pour la mise en œuvre de cette grande idée que sera la nouvelle mouture du Plan directeur d'aménagement d'un lieu historique qu'est l'Arrondissement historique de Sillery, on aura besoin assurément de vous, comme des deux (2) autres partis d'ailleurs, j'espère qu'on aura unanimité à l'Assemblée nationale, mais quand on parle de réaliser un projet comme ça, on s'attend à ce qu'il y ait une synergie entre les ministères.

1460 On s'attend à ce que ce soit pas le ministre de la Culture qui porte ça sur ses épaules, et croyez-en une longue expérience qu'on a eue dans le passé à ce sujet-là, il faut fédérer les ministres de la Santé, les ministres des Transports, les ministres de l'Environnement, et je pense qu'il faut qu'il y ait une belle cohésion à l'intérieur de l'appareil gouvernemental et ça, c'est un message qui est loin d'être complètement accepté à l'intérieur de l'appareil.

1465 Puis deuxièmement, je pense, et ça, on peut avoir des belles surprises, mais comment fédérer les fédéraux aussi! Parce que quand on parle de fiscalité, il y a une partie importante de nos argents qui proviennent des taxes qu'on paie au fédéral et qui reviennent ici.

1470 Alors c'est sûr que dans la mise en œuvre d'un projet généreux, je vais prendre la promenade Samuel-De Champlain, pour pas m'enliser dans le futur avec celui-ci, mais à l'origine, on avait pensé à un projet conjoint, un peu comme à Toronto, la Ville, le fédéral et le provincial, pour réaliser le projet de la place Royale au pont de Québec. Ça a fini que les deux (2) entités, provinciale et fédérale, ont décidé de faire chacune leur bout; finalement, on a eu à peu près le même montant d'argent qu'on demandait au provincial tout seul au début.

1475 Alors il y a une stratégie à imaginer aussi, et je pense que ça pourrait être important de commencer à s'y préparer, comment mettre à table, si vous me permettez, ce grand partenaire qui est le gouvernement fédéral avec toute sa puissance d'intervention, que ce soit Parcs Canada ou que ce soit la fiscalité. On a des outils en tête, mais je pense qu'on aura besoin de leur contribution.

1480 Alors je vous laisse sur ces questions. Si vous avez déjà des éléments de réponses, ça m'intéresse.

1485 Parce qu'entre autres, quand on parle des grands domaines, il y a plusieurs plusieurs mémoires qui recommandent qu'on recycle certains ensembles conventuels par exemple, et ça fait des années qu'on réclamait ça à l'Assemblée nationale, une espèce de clause patrimoine qui force la SIQ, l'Éducation, la Santé, avant de penser construire du neuf, qu'ils regardent une liste préparée par le ministère de la Culture, des grands édifices patrimoniaux en mal de vocation, qui force les organismes à considérer cette liste et à expliquer à l'Assemblée nationale, s'ils l'ont pas fait, pourquoi ils ont pas pris un de ces édifices!

PAR M. ANDRÉ RENY:

1495 C'est un caractère extrêmement politique ce que vous dites. Nos ministres vont intervenir dans le dossier, c'est certain, et vous allez avoir des réponses.

1500 Et au fur et à mesure, nous, on a l'intention de suivre le dossier encore. On a commencé, puis on a l'intention de continuer.

1505 Et je pense qu'actuellement, la façon dont a procédé le Ministère, c'est une très très belle consultation publique, et ça va faire boule de neige et à un moment donné, ça va amener beaucoup d'eau et ça va amener encore les corps intermédiaires de la population, les partis politiques, tout le monde, et même je pense que la Municipalité s'implique, puis les autres vont s'impliquer aussi.

1510 Alors je sais pas ce que le fédéral va faire, je veux pas m'embarquer là-dessus, mais je veux dire, mais ce que nous on fait, en tout cas, c'est extrêmement positif et ça répond à une attente, une attente, puis je suis fier de ce que notre parti fait à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1515 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame et messieurs du Conseil exécutif, merci.

1520 À ce stade-ci, je propose donc une pause et nous reviendrons dès quinze heures (15 h) pour la poursuite de ces audiences.

1525 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PIERRE VAGNEUX (Coalition AHS)

1530

PAR L'ANIMATEUR:

1535

Bien, alors tout le monde est là, on va donc procéder à la poursuite de nos audiences de cet après-midi.

Sans plus attendre, monsieur Pierre Vagneux, président de la Coalition de l'Arrondissement historique de Sillery, à vous la parole.

1540

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

Merci monsieur le Président, merci membres du Conseil!

1545

J'aimerais tout d'abord dire merci au ministre d'avoir entendu l'appel des nombreux citoyens et de tenir une consultation publique sur l'avenir du site patrimonial de Sillery. En effet, un plan de conservation du patrimoine doit procéder d'une participation citoyenne.

1550

La Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery, mouvement de citoyens actifs dans leur communauté, œuvre depuis huit (8) ans pour proposer une autre vision d'aménagement du site, autre que le développement immobilier.

1555

Nous avons toujours agi dans l'intérêt public. La Coalition propose, depuis 2008, la création du parc des grands domaines, après de nombreuses réflexions internes, et contacts avec les citoyens. Ce parc donnerait du dynamisme, du lustre en rendant vivant un lieu qui émerveillerait la population du Québec et de l'extérieur par sa beauté naturelle et la richesse de son histoire.

La Coalition a déposé en janvier 2011 un PPU citoyen pour concrétiser la mise en place de ce parc, faute de rétroaction et de dialogue avec la Ville.

1560

Nous sommes très heureux aujourd'hui de constater que la vision de la Coalition et le parc de grands domaines rallient bien des intervenants.

1565

Concernant le projet de plan de conservation, nous en arrivons au constat suivant! Un, le plan de conservation doit répondre aux trois (3) exigences de la Loi sur le patrimoine culturel, article 61, qui est de protéger, réhabiliter et mettre en valeur.

Le projet soumis est loin de ces objectifs. C'est plutôt un mode d'emploi pour les promoteurs immobiliers.

1570 Le projet de plan de conservation comporte, selon ce que l'on voit, deux (2) parties: la présentation du site en cinquante-six (56) pages donne une excellente description des valeurs patrimoniales et des caractéristiques paysagères du site; elle est cependant silencieuse sur les intrusions immobilières, silencieuse sur la mise en valeur et l'accessibilité publique, également silencieuse sur le potentiel d'interprétation.

1575 Les orientations à privilégier en vingt (20) pages sont toutes très louables, mais elles ne peuvent pas à elles seules assurer la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du site.

1580 On peut presque tout faire avec ces orientations, d'autant plus que les verbes sont favoriser et privilégier. Aucun verbe comme interdire, protéger, réserver, aucun garde-fou.

1585 Il manque une vision claire de ce que devrait être demain ce site. À partir de l'état des lieux actuels, une feuille de route devrait être produite qui guiderait le Ministère et les propriétaires.

1590 Concernant l'état actuel du site, c'est un inconnu notoire, absent de toute signalisation municipale et québécoise et peu accessible au public, malgré son potentiel. Les cinquante-six (56) pages de description du site sont éloquentes à ce sujet, quand je parle du sujet, c'est son potentiel.

1595 Sa détérioration avancée en raison du développement immobilier, débridée, menace sa survie. Il a déjà beaucoup donné au développement immobilier. Entre 1964 et 2008, le secteur résidentiel dans ses limites a fait un bond de près de trois cents pour cent (300 %), passant de quatre cent vingt-sept (427) à mille deux cent vingt-sept (1227) unités de logement. Et on veut encore le mettre à contribution.

1595 Dorénavant, la préservation de notre patrimoine doit avoir la primauté partout.

1600 L'environnement pastoral actuel des propriétés des communautés religieuses est unique et doit être sauvé. Il faut redonner au site son identité, son intégrité, ses valeurs culturelles et historiques qui ont été émoussées depuis cinquante (50) ans.

1605 En fait, le plan de conservation doit comprendre un énoncé clair de ce qui doit être protégé, réhabilité et mis en valeur pour assurer la transmission de ce patrimoine.

1610 Concernant les mesures de conservation passées! L'analyse au mérite des projets de développement, au sein du site patrimonial de Sillery, n'a pas empêché l'empiètement résidentiel sur des domaines uniques et des espaces naturels exceptionnels.

1615 Au début des années deux mille, au moment où les communautés religieuses étaient disposées à vendre leurs propriétés, personne parmi les autorités ne s'est interrogé sur l'intérêt de

1610 verser ces propriétés dans le domaine public. L'existence d'un plan de mise en valeur aurait pu corriger cette situation. Il n'est cependant pas trop tard aujourd'hui.

1615 En 2010, lors de la publicisation du cadre de gestion du ministère de la Culture, le Ministère affirmait haut et fort qu'il visait à s'assurer que les caractéristiques fondamentales de l'Arrondissement historique de Sillery soient maintenues et respectées. Or, ces orientations n'ont pas empêché deux (2) lotissements, soit celui du boisé exceptionnel du cimetière Saint-Patrick en 2010 et celui des prairies au sud de Jésus-Marie de Sillery en 2012.

1620 Ces deux (2) décisions inexplicables sont corrigables et ces lots doivent être versés dans un parc public.

Ainsi, pour éviter des autorisations contraires à l'intérêt public, il serait important d'inclure un mécanisme permettant aux citoyens d'intervenir avant qu'une autorisation ne soit émise par le ministre.

1625 De plus, la création d'un mécanisme de protecteur du patrimoine, pour les douze (12) sites patrimoniaux du Québec, serait une excellente initiative, offrant un recours ultime aux citoyens.

1630 Nous proposons quatre (4) principes à respecter lors des études de demandes d'autorisation qui pourraient s'ajouter aux orientations qui sont: l'intérêt public, autrement dit est-ce que le projet est dans l'intérêt public, le principe de précaution, la responsabilité de transmission, puisqu'on est dans le patrimoine, et l'accessibilité publique.

1635 Finalement, le plan de conservation devrait s'inspirer de notre PPU citoyen et de notre proposition de parc des grands domaines, un projet réfléchi pour ce site patrimonial québécois. En d'autres mots, le plan de conservation devrait permettre la réalisation de ce projet.

1640 Nos recommandations! La Coalition recommande au Conseil du patrimoine culturel du Québec que le ministre rende le plan de conservation plus pertinent, plus rigoureux et contraignant. À cette fin, un énoncé clair de conservation en retenant la vision des citoyens devrait y être inclus.

Deux, prévoir un mécanisme d'intervention pour permettre au public d'intervenir avant qu'une autorisation ne soit émise.

1645 Trois, ajouter un plan de mise en valeur dans le plan de conservation.

1650 Quatre, accorde dorénavant la primauté à la conservation du site et interdit toute nouvelle construction sur les grandes propriétés conventuelles. Naturellement, nous sommes tout à fait d'accord avec le recyclage des bâtiments existants.

Cinq, créer le parc des grands domaines pour préserver les derniers grands espaces naturels, les mettre en valeur et les rendre accessibles à la population du Québec.

1655 Comme citoyens du Québec, nous nous percevons comme les premiers protecteurs du citoyen, comme le suggère la fameuse déclaration de Deschambault de 1982: il est devenu important que la population du Québec intervienne pour dire ce qu'elle veut comme protection du site patrimonial de Sillery.

1660 Pendant que nous citoyens travaillons à la protection du patrimoine, le Ministère s'affère à donner des avis aller-retour à la pièce aux promoteurs pour que leurs projets deviennent acceptables. Pour nous, c'est inacceptable.

1665 Finalement, le ministère de la Culture et des Communications doit reprendre sa place légitime pour laquelle il a été fondé, soit la protection du patrimoine collectif des Québécois. Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Lefebvre.

1670 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

1675 Merci monsieur Vagneux. J'aurais une question à vous poser, mais juste avant, je passerais la parole à mon collègue Denis Boucher qui a soulevé une question tout à l'heure en lien avec la présentation précédente, celle de monsieur Reny, mais que vous ramenez à nouveau. Alors peut-être, Denis, tu pourrais enchaîner.

PAR M. DENIS BOUCHER:

1680 Oui, merci. En fait, c'est une précision qu'on voulait obtenir, et on fait un lien avec votre présentation sur les mécanismes de consultation.

Tout à l'heure, on proposait dans une modification de la loi actuelle de pouvoir rendre publiques des demandes de permis pour des projets à caractère ou d'importance collective.

1685 On aurait aimé savoir, et peut-être que vous pourrez aussi préciser sur cet élément-là, quel serait, pour vous, un projet suffisamment important pour faire l'objet de cette mesure-là, donc de faire l'objet d'une diffusion publique des demandes de permis?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1690 En fait, dans les deux (2) cas où c'est arrivé, c'est dans le cas de 2010 et de 2012, on a appris après coup qu'il y avait des transactions qui se faisaient pour le lotissement, donc dans ce cas-là, si le public avait été informé, comme ça se fait dans le cas de dérogation au niveau municipal, il y a des mécanismes qui avertissent les gens qu'une décision est imminente, et ça donne la possibilité aux citoyens d'intervenir et de questionner. Surtout dans ces deux (2) cas-là où il y avait, notre lecture, c'est qu'on allait à l'encontre des orientations qui étaient disponibles dans le cadre de gestion.

1700 Alors l'idée, c'est d'avoir, avant que la décision soit prise, d'informer, surtout qu'on est dans un site patrimonial québécois, c'est pas un site, c'est pas un endroit comme n'importe où ailleurs, il a été décrété pour transmettre une mémoire collective. Et à ce moment-là, il est tout à fait légitime que toute modification qui pourrait être apportée à l'intérieur du site fasse l'objet d'une information à la population, et la possibilité à la population d'intervenir.

1705 C'est dans ce sens-là. La formule, ce serait dans ce style-là.

PAR M. DENIS BOUCHER:

1710 Très bien. Donc je comprends qu'on fait allusion à des cas de lotissements, donc c'est dans ce type de demande de permis que vous souhaiteriez une présentation publique de ces demandes-là?

PAR M. MARC FRADETTE:

1715 Ça peut couvrir le lotissement, parce que ça, c'est majeur comme empiètement, mais ça peut couvrir toute intervention de tout autre nature aussi.

On pense au lotissement, parce que ça a été majeur comme empiètement.

1720 **PAR M. PIERRE VAGNEUX:**

Mais ça pourrait arriver par exemple dans le cas de recyclage avec lequel on est tout à fait d'accord, s'il y avait quelque chose d'exorbitant qui se faisait dans le processus de recyclage ou quelque chose qui ne va pas dans l'intérêt de ce que j'appelle la transmission de la mémoire. Par

1725 exemple permettre le recyclage avec, comment je pourrais dire, des institutions qui ne sont pas en ligne avec la transmission de mémoire.

PAR L'ANIMATEUR:

1730 Monsieur Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1735 Vous savez, bon an mal an, le ministère de la Culture est appelé à donner entre deux (2000) et trois mille (3000) autorisations de travaux dans des sites patrimoniaux, pas juste à Sillery bien sûr, mais dans l'ensemble du Québec.

1740 Évidemment que poser la question, c'est un peu y répondre, on pourrait pas, enfin j'imagine mal que pour chacune des interventions, le Ministère doive procéder à des consultations comme celles que vous proposez.

1745 Par contre, n'est-ce pas un peu à vos yeux le rôle d'un plan de conservation, celui-là ou celui-là modifié, de prévoir des orientations, des critères, des concepts suffisamment clairs pour que justement, les décisions qui seront prises à l'égard de ce site soient conformes aux orientations voulues par le ministre, par la loi finalement?

1750 Je ramène donc ça au plan de conservation. Ça me paraît un peu comme un mécanisme de, comment dirais-je, comme une béquille, si vous voyez ce que je veux dire. Si le plan est suffisamment clair et précis, ce que vous proposez n'est pas nécessaire, sauf erreur?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1755 Absolument. C'est exactement ça. Disons, si le plan de conservation permettait avec une vision claire d'aller vers le parc des grands domaines qui, pour nous, qui va permettre de faire vraiment une interprétation patrimoniale optimale, et si c'était la direction dans laquelle on s'inscrit et qu'à ce moment-là, on a mis de côté, on a dit on préserve ou on conserve tels et tels espaces à ces fins-là, à ce moment-là il y a des choses qui seraient peut-être moins nécessaires.

1760 Mais ça n'empêche pas qu'il peut toujours y avoir, comment je pourrais dire, une dérive au niveau de l'autorisation.

Probablement que les autorisations ont pu être faites d'une certaine manière et à un moment donné, entre guillemets, des pressions politiques ont fait que ça change de sens. Mais c'est

1765 certainement d'alerter et d'aller chercher le pouls de la population pour les choses les plus importantes.

1770 Je serais d'accord que si vous en avez trois mille (3000), il y a peut-être un seuil à placer. Si c'est pour changer des fenêtres – il pourrait y avoir des façons d'éliminer un certain nombre d'interventions, mais celles qui sont vraiment majeures, à ce moment-là de les identifier.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1775 Je continue! Donc ça m'amène une autre question. Je reviens au plan de conservation, et un peu indirectement au PPU citoyen dont vous avez parlé tout à l'heure.

1780 Je vais vous poser la même question que j'ai posée tout à l'heure à monsieur Reny, est-ce qu'à vos yeux, le plan de conservation, tel qu'il est proposé présentement, est incompatible avec le projet de parc des grands domaines, et si ce n'est pas le cas, comment peut-on bonifier le plan de conservation pour que ce soit possible?

C'est la question que nous a posée le ministre le 22 janvier. La question, c'était: qu'est-ce que les citoyens en pensent et comment bonifier ce plan?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1785 En tout cas, nous, on a répondu qu'il fallait, avec une vision claire qui mène au parc des grands domaines, il fallait que le plan de conservation permette de le réaliser.

1790 Comme je vous ai dit, avec les énoncés qui sont à l'heure actuelle, disons qu'on peut pratiquement construire tout partout dans les espaces libres, les espaces naturels. Donc à ce moment-là, il faut interdire de construire. S'il y avait un mot interdire de construire à certains endroits et qu'on puisse permettre la réalisation dans un (1) an, deux (2) ans, cinq (5) ans, à ce moment-là, ça pourrait marcher.

1795 On n'a pas les verbes protéger, conserver, interdire n'existent pas.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1800 Je voudrais pas vous mettre les paroles dans la bouche, mais est-ce que je dois entendre que vous proposez de définir des zones constructibles?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1805 Bien, si on veut réaliser le parc des grands domaines, oui, et pourquoi pas! Disons que le site patrimonial ne peut pas être un terrain de jeux pour toute construction. À mon avis, moi, ça me paraît illogique, mais il y a un minimum à préserver.

1810 On a identifié dix-huit hectares (18 ha) sur deux cent soixante-cinq (265 ha), la ville de Québec fait quarante-six mille quatre cents hectares (46 400 ha), on pense qu'on est capable de préserver ça et de faire la ceinture verte de Québec et d'avoir un parc qui va permettre, comment je pourrais dire, une interprétation patrimoniale de qualité, ce qu'on ne peut pas faire aujourd'hui.

PAR M. MARC FRADETTE:

1815 Marc Fradette, membre de la Coalition. Et ce que l'on veut préserver doit être suffisant pour élaborer ce parc des grands domaines, sinon il n'a pas de sens.

1820 Autrement dit, quand vous posez la question du domaine constructible, c'est-à-dire que ce que l'on veut préserver doit permettre l'élaboration d'un véritable parc, sinon ça n'a pas de sens, selon nous.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1825 J'aurais une dernière question. Oui, on a lu tous vos mémoires avant!

Vous mentionnez dans le mémoire que, je vous cite:

1830 "On dessert la protection et la mise en valeur de ce qui reste du site patrimonial de Sillery, soit une maigre portion de huit pour cent (8 %) de terrains patrimoniaux à conserver par rapport à ce qu'était le site en 1964."

Une question toute simple: d'où vient ce huit pour cent (8 %) là?

PAR M. PIERRE VAGNEUX:

1835 Bien, il y avait deux cent soixante-quatre hectares (264 ha) de périmètre et nous, nous demandons de sauver dix-huit hectares (18 ha) d'espaces naturels, dix-huit (18 ha) par deux cent soixante-cinq (265 ha), ça fait huit (8 %), de l'aire initiale.

1840

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Vagneux et membres de la Coalition, merci.

1845

**HENRI DORION
PIERRE LAHOUD**

1850

PAR L'ANIMATEUR:

J'appelle messieurs Henri Dorion et Pierre Lahoud à venir nous présenter leur mémoire.

Messieurs, bienvenue, à vous la parole.

1855

PAR M. HENRI DORION:

Monsieur le Président, mesdames et messieurs du Comité, bonjour. Je devrais dire ave, puisqu'il y a beaucoup de conventuels en place.

1860

La ville de Québec est une des rares villes au monde à posséder sur son territoire quatre (4) arrondissements historiques classés. Sauf exception, nulle part ailleurs retrouve-t-on autant de territoires protégés sur une surface, une superficie aussi restreinte.

1865

Depuis l'incorporation du territoire de l'ancienne ville de Sillery dans les limites de la nouvelle ville de Québec, celle-ci a hérité de l'Arrondissement historique de Sillery créé par décret gouvernemental en 64. C'est dire que la ville de Québec a hérité d'une justification additionnelle à son statut de ville du patrimoine mondial.

1870

Dès lors, la responsabilité politique et morale de protéger tous les éléments qui concourent à légitimer le statut que l'UNESCO a confié à la ville de Québec s'applique aux éléments patrimoniaux qui lui ont été apportés par la ville de Sillery.

1875

L'Arrondissement historique de Sillery est un des sites patrimoniaux les plus riches de la région de Québec. Il constitue un exemple rare de convergence d'éléments constitutifs de son caractère patrimonial aussi nombreux et différents. S'y concentrent en effet des éléments relevant de domaines dont la complémentarité contribue au caractère exceptionnel du secteur.

L'Arrondissement historique de Sillery interpelle en effet d'abord la géographie, un plateau au sommet d'une falaise qui constitue un belvédère naturel s'ouvrant sur un panorama grandiose.

1880

En contrebas, un aménagement récent réalisé par la Commission de la Capitale-Nationale permet d'apprécier une falaise à son état relativement peu pollué par des constructions intempestives. Les paysages du haut et du bas de ce secteur à deux (2) étages s'offrent encore réciproquement des vues d'une grande harmonie.

1885

Deuxièmement, la biologie. Sur les grandes propriétés non encore charcutées par des lotissements, on retrouve des lambeaux d'une forêt urbaine unique à la fois naturelle et aménagée, feuillus indigènes et pins se sont adaptés au type de sol sec du plateau. Des arbres centenaires et de dimensions impressionnantes témoignent du respect que jusqu'ici on a manifesté pour cette forêt urbaine, un phénomène rare chez nous.

1890

Troisièmement, l'histoire. La série de domaines qui font cortège au chemin Saint-Louis constituent des références visibles aux différentes époques du développement de ce secteur. Outre l'origine agricole aujourd'hui complètement occultée, la présence française, la période des barons du bois et celle caractérisée par l'importance socioculturelle des communautés religieuses y ont laissé une empreinte précieuse.

1895

Quatrièmement, l'architecture. L'Arrondissement historique de Sillery contient des éléments rarement considérés dans les programmes de sauvegarde des édifices patrimoniaux. Les modestes maisons d'ouvriers de Bergerville et de Nolansville originales à cet égard, cohabitent dans l'arrondissement avec les demeures prestigieuses des barons du bois et une série d'édifices conventuels dont certains ont été recyclés avec bonheur.

1900

Et enfin, l'écologie. Les éléments que l'on vient d'évoquer et qui composent l'environnement géohistorique de l'Arrondissement historique de Sillery constituent en quelque sorte l'écologie du secteur. Cette science qui étudie les relations entre les hommes et leur environnement naturel est bien placée pour juger de la qualité écologique de l'arrondissement, tel qu'il se présente aujourd'hui et tel qu'il doit être protégé.

1905

Une ville de plus d'un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) d'habitants a besoin de poumons à sa mesure.

1910

La convergence dans une portion de territoire de qualités multiples comme celles que l'on vient de mentionner est l'objet d'un paradoxe qui met en concurrence, d'une part, l'attraction que comportent ces lieux de qualité et partant, la course à leur utilisation et d'autre part, la nécessité d'assurer leur protection et leur identité.

1915

On comprend donc fort bien les promoteurs immobiliers de s'y intéresser. Cela dit, on souhaiterait voir ceux-ci s'y intéresser pour l'ensemble de la population. C'est beaucoup demander, mais c'est là que la responsabilité des autorités civiles entre en jeu. Leur devoir est

1920 alors d'orienter les investisseurs, par des plans d'aménagement prospectifs, vers les zones moins fragiles sur le plan de la protection patrimoniale.

1925 Il est évident que la parcellisation des espaces des grands domaines et la multiplication d'édifices d'habitation rendue possible par la pratique de régler les problèmes à la pièce plutôt qu'à la lumière d'un plan d'ensemble constituent une menace qu'il serait irresponsable de minimiser.

1930 La question qui se pose aujourd'hui concernant l'éventuelle construction de blocs résidentiels modernes dans un secteur déclaré patrimonial est donc de savoir si les autorités civiles tiennent à respecter l'esprit du programme de l'UNESCO ou si, au contraire, elles consentent à laisser des promoteurs immobiliers gruger, aux fins de bénéfices financiers, les espaces patrimoniaux reconnus et déclarés tels.

1935 Il importe d'insister sur le fait que c'est l'ensemble des différentes caractéristiques patrimoniales ci-haut évoquées qui fait que l'Arrondissement historique de Sillery est un territoire à protéger. Cette protection doit donc toucher la totalité des éléments constitutifs de l'arrondissement.

1940 Cela dit, il importe de rappeler qu'un des deux (2) critères sur lequel l'UNESCO s'est appuyée pour accorder à Québec le statut de ville du patrimoine mondial était le fait que la ville avait conservé des témoignages importants de la colonisation des Amériques par les Européens. Or, l'arrondissement conserve, notamment grâce aux grandes propriétés du chemin Saint-Louis et les aménagements le long du fleuve, des références aux domaines de la période française, de celle des barons du bois, de la construction navale, sans oublier bien sûr les sites archéologiques témoignant de la présence autochtone en bordure du fleuve.

1945 La responsabilité des villes du patrimoine mondial ne doit pas viser seulement à conserver ce titre prestigieux, mais aussi à le consolider par un comportement manifeste de valorisation du patrimoine dans l'esprit du programme. Québec, avec ses quatre (4) arrondissements historiques, a tout pour servir de modèle en ce sens dans la mesure où une action continue de protection va dans le même sens.

1950 Il convient de rappeler l'importance qu'accorde l'UNESCO à la notion de paysage culturel. Et je cite:

1955 "Un paysage exprimant une longue et intime relation des peuples avec leur environnement par les œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature."

Définition qui s'applique pleinement à l'Arrondissement historique de Sillery.

1960 La connotation y est en effet évidente entre les deux (2) notions essentielles du paysage culturel, le paysage et la culture. Les manifestations matérielles, géographiques, immatérielles, historiques, symboliques s'y retrouvent.

1965 C'est en vertu de sa qualité de paysage culturel type qu'il convient d'apporter la protection maximale aux éléments constitutifs du patrimoine de l'arrondissement. Déjà, l'Arrondissement historique de Sillery a subi, depuis sa création, depuis 1964, des érosions pour au-delà du quart (¼) de sa superficie.

1970 Il est urgent de freiner ce mouvement. Il est urgent que cesse l'érosion des espaces verts par des concessions à la pièce. Il est urgent de protéger les boisés exceptionnels de l'arrondissement. Il est urgent de soustraire ces espaces patrimoniaux à la spéculation. Il est urgent de mettre fin au morcellement des grandes propriétés. Il est urgent de garantir que les panoramas qui se dégagent des grandes propriétés soient mis au bénéfice de l'ensemble de la population et non seulement à quelques bien-nantis.

1975 Il est urgent de concevoir un plan de mise en valeur des espaces ouverts résiduels. Il est urgent de garantir à cette fin la continuité géographique des grands espaces verts. Il est urgent de respecter enfin le devoir de mémoire dont sont investies les autorités civiles.

1980 Cela dit, l'attitude dictée par le devoir de mémoire ne doit pas se résumer à une série d'interdits. Il doit se traduire par une action positive de mise en valeur de l'important potentiel que représentent les domaines du chemin Saint-Louis.

1985 À cet égard, nous nous permettons de recommander en conclusion qu'un moratoire soit clairement établi concernant toute intervention immobilière dans le site patrimonial concerné jusqu'à ce qu'en décide un groupe de travail mandaté par les autorités compétentes pour, premièrement, déterminer les espaces qui assureront la continuité du territoire à protéger, par des mesures efficaces.

1990 Deux, édicter des règles favorisant dans les espaces concernés le recyclage des édifices existants, là où les promoteurs veulent investir dans des nouveaux appartements.

Trois, prévoir une mise en valeur du site basée sur l'illustration de sa valeur patrimoniale.

1995 Quatre, encourager la réalisation du sentier prévu par la Commission de la Capitale-Nationale, tout en réservant tout espace supplémentaire pour des aménagements élargis à venir.

Cinq, préparer un document d'orientations pour la conception d'un éventuel parc urbain représentant l'intégrité des lieux avec des circuits balisés d'éléments informatifs.

2000 Et enfin, intéresser la Commission de la Capitale-Nationale et éventuellement, pourquoi pas, la Sépaq à un tel projet.

PAR L'ANIMATEUR:

2005 Membres du Comité d'audition?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Denis Boucher s'il vous plaît.

2010 **PAR M. DENIS BOUCHER:**

Je voulais simplement voir avec vous, vous avez fait allusion dans le mémoire et tout à l'heure de la notion de plan d'ensemble.

2015 Est-ce que selon vous, le plan de conservation qui est proposé, surtout à la lumière des cinq (5) recommandations que vous faites suite à l'adoption d'un moratoire, donc on comprend que tel que le projet de plan de conservation vous est présenté, les éléments de planification et de gestion ne sont pas jugés suffisants pour parler d'un plan d'ensemble?

2020 **PAR M. PIERRE LAHOUD:**

Vous avez parfaitement raison. On les trouve pas suffisants et il faut se ramener à la notion du décret de 1964 où on a décidé de protéger ces grands domaines là.

2025 Il y a eu une déclaration par le gouvernement du Québec de classer cet ensemble en fonction des grands domaines et nous, on dit qu'une diminution de tout cet espace-là qui est en train de se faire, il faut revenir à cette notion de décret. Il faut revenir à cette protection-là.

2030 Alors le plan d'ensemble ne respecte pas ça parce qu'il promet justement trop de lotissements.

PAR M. DENIS BOUCHER:

OK.

2035

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

2040

Difficile de résister à la tentation d'interviewer deux (2) personnages comme vous qu'on connaît depuis des années et qui êtes profondément impliqués! Alors j'ai deux-trois (2-3) questions en rafale, si mon président me le permet, un préambule!

2045

On sait, Henri, que vous avez fait votre thèse de maîtrise, je pense, sur la question des frontières. Première question, l'arrondissement historique, sa délimitation, est-ce que vous suggérez qu'on exclue certaines parties, comme certains l'ont fait, et qu'on ajoute certaines parties?

2050

En tout cas, j'aimerais avoir votre opinion là-dessus, vous qui connaissez scientifiquement l'impact d'une frontière, toujours en pensant qu'on a déjà écrit, à la Commission des biens culturels, qu'il fallait sortir le patrimoine de ses réserves et que le mode de gouvernance des arrondissements historiques devrait s'appliquer à l'ensemble du Québec à long terme, si c'est un bon mode.

2055

Alors ça, c'est ma première question.

PAR M. HENRI DORION:

2060

Je laisserai mon collègue de répondre plus précisément, mais simplement sous l'angle purement frontalier, si je puis dire, ce qui importe surtout, c'est à partir des données factuelles d'un arrondissement qui a été délimité, c'est de protéger ce qui est à l'intérieur.

2065

Bien sûr, étant donné qu'on le voit sur la carte actuellement projetée, on le mentionnait tout à l'heure, il y a vingt-cinq pour cent (25 %) déjà qui a été à toutes fins pratiques soustrait à toute éventuelle protection patrimoniale, bien, c'est sûr qu'il n'est pas question de le réduire davantage.

2070

Il y a toujours la notion, tant au point de vue étatique qu'au point de vue intramunicipal, de la continuité des espaces.

Le fait qu'il y ait en plein centre une colonne de lotissement qui est déjà faite, il n'est pas question bien sûr de changer ça. Quant à l'intérieur, un plan détaillé de mise en valeur pourrait reconnaître des zones de protection calibrées.

2075

PAR M. SERGE FILION:

Ça va. Deuxième question, si on me le permet toujours, vu que, Pierre, vous êtes là, vous étiez au ministère de la Culture, on a parlé avant votre arrivée avec monsieur Junius de l'impact du

2080 plan, du concept de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec en 1972, si ma mémoire est
bonne, et l'impact considérable que ça peut avoir sur la suite des choses, et on déplorait
qu'aujourd'hui, on n'ait pas l'équivalent dans Sillery, est-ce que c'est un vœu pieux, est-ce que vous
êtes d'accord?

2085 **PAR M. PIERRE LAHOUD:**

Il y a eu une certaine époque au Ministère où on faisait des plans de sauvegarde. Le plan
d'aménagement d'ensemble du Vieux-Québec était un des premiers plans de sauvegarde qui a été
réalisé au Québec.

2090 Après, on a mis le frein sur ces fameux plans de sauvegarde là alors qu'on aurait dû les
garder.

2095 Le plan de conservation est une belle démarche dans ce sens-là, mais il reste quand même
qu'il faut, comme je le disais, revenir aux grands principes de la déclaration de l'Arrondissement
historique de Sillery, celui de protéger les grands domaines.

PAR L'ANIMATEUR:

2100 Madame Cheyrou.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

2105 Bonjour. La question s'adresse à ces deux (2) messieurs. Donc vous insistez beaucoup sur
l'idée du rôle entre les lieux et l'homme, donc l'importance de l'homme et l'impact de toutes activités
humaines dans l'arrondissement et je voulais vous poser la question: comment les noyaux
villageois – il y a quelqu'un précédemment qui en a parlé – quelle est ce que peut apporter la
dynamique de ces noyaux villageois par rapport justement au reste, si vous voulez, de
l'arrondissement, comment cette dynamique peut se réaliser?

2110 **PAR M. HENRI DORION:**

Un des éléments de réponse, je pense, se trouve dans le fait que c'est la conjonction des
différents éléments qui en font un espace patrimonial qui ajoute de l'intérêt et de l'urgence dont je
parlais tout à l'heure.

2115 Toute la population n'a pas les mêmes intérêts. Elles sont réparties et justement, on a
résumé à cinq (5) éléments principaux les éléments constitutifs, les facteurs du caractère
patrimonial de cet espace, et nous pensons qu'un plan de développement qui tiendrait compte de

2120 chacun de ces aspects permettrait de mettre à la disposition de la population des intérêts pour tout le monde.

PAR M. PIERRE LAHOUD:

2125 C'est toutes ces différences-là qui créent l'esprit du lieu aussi et qui font qu'un arrondissement est un arrondissement.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

2130 Merci.

PAR M. SERGE FILION:

2135 Une sous-question, pendant qu'on a un avocat avec nous, en plus d'être géographe et urbaniste par contact! Henri, vous avez soulevé quelque chose de tellement important, vous avez dit tout à l'heure, puis on constate ça à la grandeur du Québec, comment fédérer les forces, le capital, les banquiers, les promoteurs pour diriger les forces du développement sur les quartiers en friche, sur les terrains vacants qui peuvent recevoir du développement immobilier plutôt que, comme on l'observe trop souvent, ça tombe toujours dans le verger, dans un arrondissement qu'on veut protéger?

2140 Je sais qu'il y a des techniques aux États-Unis, les transferts de droits de développement, la conservation de la nature, il y a des techniques légales, juridiques pour redéployer, et vous l'avez dit dans votre mémoire, et je retiens cette phrase-là, est-ce qu'on pourrait en savoir un peu plus long de votre opinion là-dessus?

2145 Comment redéployer et rediriger, cibler le développement sur les endroits où on a besoin de l'argent, on a besoin des promoteurs, on a besoin des gestionnaires de parcs immobiliers pour refaire la ville, sur la ville?

2150 **PAR M. HENRI DORION:**

Évidemment, ça demanderait, pour avoir une vue complètement claire, ça demanderait des études qui sont coûteuses et longues, bon.

2155 Il y a des dominantes, il y a des dominantes dans différents secteurs de la ville. La ville de Québec, dans ses nouvelles limites, a encore des espaces disponibles, et c'est à cet égard qu'on mentionnait qu'il y a peut-être une autorité à exercer de la part des autorités civiles, de diriger les

promoteurs vers des zones qui peuvent justement accueillir des développements domiciliaires importants sans venir miner les qualités patrimoniales des lieux.

2160

Il n'y a pas, que je sache, de cartographie très précise qui a été faite du potentiel de l'utilisabilité des espaces en milieu urbain.

2165

Je souhaiterais qu'il y ait des étudiants ici à qui je pourrais conseiller d'en faire une thèse de doctorat, mais bien sûr, on ne peut pas non plus attendre que des inventaires extrêmement précis aient été faits.

2170

On mentionnait tout à l'heure que ce n'est pas un domaine où il faut travailler à la pièce, mais il faut quand même regarder les problèmes qui se posent au fur et à mesure qu'ils se posent. On en a déjà assez pour ne pas prévoir tous les problèmes qui peuvent se poser à l'avenir.

2175

Je sais pas si j'ai bien compris votre question, mais il me semble qu'en prenant acte de la valeur patrimoniale de certains endroits, qui renchaussent, si je puis dire, ou qui renforcent le caractère de la ville de Québec dans son ensemble comme ville du patrimoine mondial, bien déjà, on pourrait mettre le doigt sur des points sensibles.

2180

Il est sûr que la réaction de la population, comme c'est le cas dans ce dossier-ci, est un indicateur extrêmement précieux et sérieux. Il y a d'autres secteurs de la ville où on devine bien que des projets d'un développement immobilier ne susciteraient pas autant d'intérêt que ceux-ci, c'est bien sûr.

2185

Mais vous faites référence à une notion qui m'apparaît intéressante à creuser et à développer, c'est l'utilisabilité patrimoniale des espaces. Et ici, bien, c'est donné par la nature et l'histoire elle-même.

Donc on n'a pas beaucoup à faire de recherches, la situation est devant nous. Alors à nous, la population, et à l'État de s'en occuper.

2190

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Dorion, monsieur Lahoud, merci.

2195

CHARLES-ROBERT DIONNE

2200 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Charles-Robert Dionne, à votre tour de nous parler de votre mémoire s'il vous plaît.

2205 Je vous signale que nous avons rattrapé notre horaire, donc il n'y a plus beaucoup de temps disponible. Lorsqu'il y a des applaudissements, j'apprécierais que ça se fasse à la toute fin si possible, ça ne grugerait pas dans le temps de la personne qui est là, si vous le voulez bien. Merci.

Allez-y monsieur Dionne.

2210 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

2215 Avant de commencer, je viens de faire une émission avec Gilles Parent à FM93, ça fait vingt (20) minutes que j'étais avec lui il y a à peine quelques minutes de ça, et puis je m'aperçois que les auditeurs pensent à l'heure actuelle que la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery, nous sommes contre les Sœurs, parce qu'ils ont donné une entrevue hier, puis on pense, alors moi, je voudrais leur tendre une branche de rameau, alors si vous me permettez, en signe de paix de la Coalition à l'égard des Sœurs.

2220 Monsieur le Président, je vous ai envoyé ce matin, à travers madame Gustin mon texte, parce qu'il va y avoir des références, alors vous pourrez consulter les références, entre autres des références sur l'UNESCO. Alors c'est dans le texte à l'heure actuelle.

2225 Monsieur le Président, madame la Vice-présidente, est-ce qu'on doit dire les commissaires, les membres, comment vous vous désignez? Les gens, OK, très bien.

2230 Alors je désire soulever auprès de vous trois (3) points particuliers qui n'ont pas été mentionnés dans le mémoire de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery. Je mentionne que je suis vice-président de la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery.

J'ai un commentaire d'abord sur l'action citoyenne et deux (2) recommandations à l'attention du Conseil.

2235 La première, concernant le contexte historique de l'action citoyenne à Sillery et la seconde, portant sur la nouvelle approche de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques, qui va comme un gant au site patrimonial de Sillery.

2240 D'abord le premier point, l'action citoyenne! Je milite depuis une dizaine d'années pour la préservation du site patrimonial de Sillery. J'essaie de nourrir mon esprit à ce sujet d'expériences étrangères pour comprendre comment les gens d'ailleurs, c'est intéressant d'aller ailleurs, on a toujours une vision différente, sont parvenus à leurs fins pour rehausser le charme et l'intérêt de leur ville en préservant la nature urbaine.

2245 J'ai effectué il y a quelques semaines un voyage à Chicago avec ma famille. Chicago a su préserver l'accès public au lac Michigan, en aménageant un parc public long de près de quarante kilomètres (40 km). Pouvez-vous vous imaginer, quarante kilomètres (40 km), qui en fait, avec l'architecture remarquable de cette ville, un "landmark" unique au monde. J'invite tous les gens à aller voir ça, c'est exceptionnel.

2250 La question que je me pose alors est toujours la même. Ce qui nous semble aller de soi aujourd'hui, c'est-à-dire la beauté et l'harmonie de ces aménagements riverains, a-t-il passé comme une lettre à la poste ou a-t-il fait l'objet de luttes en fonction d'intérêts divergents?

2255 C'est au début du XX^e siècle que le bras de fer s'est joué à Chicago. Les gens d'affaires, autour d'un dénommé Aaron Montgomery – c'était le pionnier de la vente de catalogues, il est devenu millionnaire avec ça, il a fait plus de vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) en 1900, alors vous vous imaginez que c'est une somme incroyable, qui a été le pionnier de la vente par catalogues – ont poursuivi à quelques reprises, entre 1902 et 1906, la Ville de Chicago qui accordait des permis de construire là où la législation de l'état de l'Illinois exigeait de conserver une bande de terre libre de toute construction le long du lac.

2265 Cet état de chose n'est pas sans rappeler le décret de 1964 du gouvernement du Québec créant l'Arrondissement historique de Sillery, en vue de protéger les propriétés conventuelles de tout développement immobilier mais qui, contrairement à Chicago, de compromis en compromission, de la part des autorités municipales et du ministère des Affaires culturelles, le nom qu'on donnait à l'époque, a vu se dégrader notre paysage urbain historique.

2270 J'ai le goût de dire quand même, Chicago, Sillery, même combat. La différence, c'est l'attitude des acteurs en cause. J'aurais aimé que les gens d'affaires ici, d'ici, comme ceux de Chicago à l'époque, aient pour les propriétés conventuelles de Sillery une vision collective du développement, se mobilisent avec nous pour sauvegarder ce qui reste du site patrimonial dégradé de Sillery.

2275 Il ne faudrait pas que les gens d'affaires de Québec se retrouvent une fois de plus du mauvais côté de la clôture et fassent comme en 1908, de vouloir développer les plaines d'Abraham pour du développement immobilier. Que serait Québec sans les plaines? Quelle fierté perdriions-nous!

2280 Bien, c'est ce que nous réservaient les gens d'affaires à l'époque. Alors cette fois-ci, j'espère qu'ils vont se mobiliser derrière nous.

Gens d'affaires de Québec, il n'est pas trop tard pour changer votre fusil d'épaule et pour vous joindre à nous. Quelle belle équipe de bâtisseurs, en vue de sauvegarder l'intérêt public, nous ferions!

2285 Contexte historique de la lutte citoyenne à Sillery! J'aimerais rappeler au Conseil que les citoyens de Sillery se sont mobilisés entre autres lors d'une vaste consultation publique en 2006, tenue par la Ville de Québec sur l'avenir des grandes propriétés conventuelles de Sillery.

2290 J'invite le Conseil à prendre connaissance de deux (2) documents, du rapport de consultation publique publié en 2006, qui donne les résultats de cette consultation, ainsi que la résolution du 9 mai 2006, du conseil de quartier de Sillery. D'ailleurs vous trouverez la résolution du 9 mai, je crois, en annexe du mémoire que va présenter le conseil de quartier de Sillery.

2295 Vous constaterez, à la lecture du document de la Ville de Québec, premièrement, que les citoyens, il y a eu près de quinze cents (1500) personnes qui se sont déplacées pour trois (3) rencontres dites de consultation en 2006, qui ont jugé, à l'époque, très insatisfaisant le processus de consultation mis en place par la Ville de Québec; que l'abondance exagérée des projets de construction de la Ville, pouvez-vous vous imaginer la Ville nous présentait à l'époque, en 2006, entre huit cents (800) et treize cents (1300) condos, n'avait aucun sens commun, et que les vues de la Ville ne permettaient pas une intégration harmonieuse du développement des grands ensembles de Sillery à l'environnement du quartier.

2300 Deuxièmement, vous constaterez que la vision des citoyens, telle que mentionnée dans la résolution du conseil de quartier de Sillery du 9 mai 2006, est très similaire, très similaire à celle véhiculée aujourd'hui par la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery.

2310 Comme quoi les citoyens ont de la suite dans les idées et croient posséder, dans le débat actuel, le meilleur argument pour préserver des terrains patrimoniaux au bénéfice de tous, et les mettre en valeur dans une perspective de développement durable, notamment au plan du tourisme.

Je recommande que le Conseil fasse part dans son rapport du contexte dans lequel se sont déroulées les interventions citoyennes depuis 2006, en lien avec les faits mentionnés plus haut.

2315 Enfin, un mot sur l'UNESCO! J'espère qu'à la lumière des mémoires et des arguments qui vont se dégager au cours des prochains jours, le Conseil va recommander au ministère de la

Culture et des Communications de refaire ses devoirs et de concevoir un véritable plan de conservation pour le site patrimonial de Sillery.

2320 Nous avons appris, sans grande surprise d'ailleurs, à la lecture d'un article dans Le Soleil paru en fin de semaine dernière, que le ministère de la Culture et des Communications travaillait main dans la main avec les architectes, pour rendre leurs projets acceptables, un processus intime appelé, et je cite dans le journal "processus d'essai-erreur, d'aller-retour entre le Ministère et les architectes".

2325 Comme complicité, on ne peut demander mieux. J'espère que vous en conviendrez.

2330 Pendant que nous, citoyens, les gens ici, besogneux, naïfs diraient d'aucuns, on planche sur le plan de conservation alors que le Ministère, de son côté, donne des avis au promoteur pour rendre son projet acceptable.

Comment peut-on qualifier un tel comportement? J'ose espérer que vous tirerez comme conclusion: plan de conservation, c'est un guide de construction pour promoteurs avisés!

2335 En conséquence, je recommande que le Conseil renvoie le Ministère à sa planche à dessin et lui suggère d'interdire toute nouvelle construction sur les propriétés conventuelles. Je répète encore cette phrase, et je lui suggère d'interdire toute nouvelle construction sur les propriétés conventuelles.

2340 Quant à la mise en œuvre d'une véritable stratégie patrimoniale, je souhaiterais que le Conseil mentionne au Ministère de s'inspirer dans ses travaux des dernières recommandations de l'UNESCO qui ont été approuvées lors des dernières conférences générales, je crois que c'était en octobre 2011, mais le secrétaire général l'a signé en mai 2012, dont la définition du paysage urbain historique fait comme un gant au site patrimonial de Sillery.

2345 Selon l'UNESCO, et je vais citer ce qu'on définit comme le patrimoine urbain historique: s'entend d'un territoire urbain comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels dépassant les notions d'ensembles historiques, pour inclure le contexte urbain plus large, ainsi que son environnement géographique.

2350 La définition de l'UNESCO, la nouvelle définition de l'UNESCO, concernant les paysages urbains historiques, fournit la base d'une approche globale et intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des paysages urbains historiques dans le cadre du développement durable.

2355

2360 L'approche centrée sur le paysage urbain historique de l'UNESCO implique la mise en œuvre d'une série d'outils dont celle de la participation civique. Il va sans dire que la Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery sera heureuse de s'associer à un tel projet de sauvegarde du paysage historique urbain de Sillery dans le cadre naturellement de sa vision de la création d'un parc des grands domaines.

Je vous remercie.

2365 **PAR L'ANIMATEUR:**

Membres du Conseil, des questions?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2370 Merci monsieur Dionne. Vous suggérez au Conseil de suggérer ou de recommander au ministre d'interdire toute construction sur les propriétés conventuelles.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

2375 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2380 C'est clair, ça a le mérite d'être clair.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

2385 C'est très clair. Et le Ministère peut le faire, il peut faire ça. Il peut peut-être pas acquérir les terrains, mais il peut interdire ça.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Répétez s'il vous plaît?

2390 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

2395 Madame Dubé, quand elle est venue ici l'autre fois, elle nous a dit que le Ministère n'avait pas le mandat d'acquérir, donc elle ne peut pas acquérir et gérer ça. Il faut que ce soit géré par quelqu'un d'autre.

Par contre, ils ont des pouvoirs. Ils ont un pouvoir d'interdire, et ça, ils pourraient interdire et mettre ça sur un moratoire permanent d'ici à ce que le gouvernement fasse son nid sur cette question et décide d'acheter les terrains.

2400 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

OK. Évidemment, les deux (2) sous-questions que ça soulève, évidemment, c'est premièrement, dois-je comprendre que pas de nouvelles constructions, ça veut pas dire non plus ne pas transformer les édifices existants?

2405 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

Tout à fait. Ça, c'est la position, vous avez tout à fait raison, monsieur le Président, la première recommandation de la Coalition, c'est le recyclage des bâtiments actuels.

2410 Alors écoutez, ça, ça peut très bien se faire. Ça peut être des condominiums, mais ça peut être des projets sociaux aussi.

2415 Madame Elsener est venue vous voir tout à l'heure, puis elle veut prendre, pas un terrain, mais un bâtiment existant pour en faire un musée, bon, ce serait une excellente initiative. Il peut y avoir d'autres fonctions possibles pour l'utilisation éventuelle de ces bâtiments.

Mais nous sommes en faveur du recyclage, on n'a aucun problème avec ça.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Et l'autre question, et je veux pas ouvrir une boîte de Pandore, mais je prends le relais du flambeau, je prends le relais, devrais-je dire du rameau...

2425 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

Oui tout à fait, parce que c'est le dimanche des Rameaux qu'on vient d'avoir!

2430 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Comment c'est conciliable, ça, très sérieusement, avec l'hypothèse que les propriétés conventuelles dont on parle soient vendues éventuellement?

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

2435

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2440

C'est un "Catch-22", là!

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

2445

Non, il n'y a pas de "Catch-22" du tout de ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Je veux juste vous entendre là-dessus.

2450

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

En fait, les Sœurs sont propriétaires depuis bien des années, et puis elles sont fiduciaires de ces terrains-là. Elles en ont pris soin, et c'est extraordinaire, le travail qu'elles ont fait depuis ce temps-là.

2455

Et puis écoutez, actuellement, il y a un terrain qui a été vendu, qui a été vendu, à Jésus-Marie, pour six hectares (6 ha), pour cinq millions de dollars (5 M\$).

2460

Alors lorsqu'on fait l'évaluation dans notre cas, en ce qui concerne la Coalition, nous, on veut faire en sorte que les gouvernements achètent dix-huit hectares (18 ha).

2465

Alors si on prend le comparable de Jésus-Marie, puis on se retrouve avec quinze millions de dollars (15 M\$). Où va-t-on prendre ce quinze millions de dollars (15 M\$)? Bien, il y a bien des solutions qui peuvent être faites. Entre autres, l'enveloppe de la phase 2, phase 3 et phase 4 de la promenade Samuel-De Champlain, on pourrait très bien trouver, à partir des sommes là, des argents nécessaires pour faire l'acquisition de ces terrains.

2470

Et vous savez très bien que ces terrains sont achetés non pas cash, mais sont achetés sur une formule d'obligations réparties sur un certain nombre d'années. Alors quinze millions (15 M\$), c'est à peu près cinq cent mille dollars (500 000 \$) sur trente (30) ans.

Alors c'est quand même raisonnable à l'heure actuelle. Et je peux vous dire, monsieur le Président – puis monsieur Filion pourrait vous le confirmer – que si jamais on a la promenade

2475 Samuel-De Champlain avec une boucle qui monte le long de la falaise et qui débouche sur les plaines d'Abraham, ça va devenir, comme la promenade Samuel-De Champlain, ça va devenir un hit touristique fantastique pour la ville.

Je vous le dis, ça va devenir fantastique.

2480 J'ai été un des promoteurs de la promenade Samuel-De Champlain lorsque j'étais à la Ville de Sillery à la Commission de l'environnement, en 1998, on a fait les premières recommandations là-dessus.

2485 Quand je me suis promené en 2008, les gens nous disaient comment fiers ils étaient d'avoir la promenade Samuel-De Champlain. Pour une fois que leurs impôts servaient à quelque chose.

2490 Bien là, les impôts, si on faisait l'achat de ces terrains-là, puis leur dire, vous pouvez faire un lien entre Samuel-De Champlain qui est dans l'Arrondissement historique de Sillery, il faut bien le rappeler, et la falaise, par les charcottes qui sont là, bien, les gens découvrirait un paysage exceptionnel, puis en plus, ils découvrirait par où les Anglais sont passés sur la coulée Saint-Denis! Personne sait par où ils sont passés! Bien là, ça permettrait de faire découvrir aux gens de l'histoire du patrimoine, écoutez, la nature, ce serait fantastique.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2495 Une précision! Ce mémoire, je comprends, vous comprenez que nous en prenons connaissance à l'instant, et vous l'avez mentionné vous-même, vous nous l'aviez pas déposé au préalable.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Ah, vous pouvez vous l'approprier complètement. Vous pouvez l'apporter chez vous et puis en faire une lecture ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Oui, je vous promets. Mais ça complète, c'est un complément, ça.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

2510 Bien, c'est un complément! C'est des observations de ma part à la suite de la rédaction du mémoire de la Coalition, entre autres la référence à l'UNESCO. Je pense que c'est intéressant comme concept à regarder. C'est nouveau, ça.

2515 Vous savez que la Convention de l'UNESCO, c'est en 1972, et là, pour la première fois, ils apportent un complément significatif en termes de paysages urbains que vous connaissez sans doute.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2520 Ma question est toute simple! Est-ce que c'est un mémoire de monsieur Charles-Robert Dionne ou c'est le mémoire de la Coalition?

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

2525 C'est le mémoire de Charles-Robert Dionne.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Merci.

2530

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Dionne.

2535

JEAN CIMON

PAR L'ANIMATEUR:

2540

Je demanderais maintenant à monsieur Jean Cimon de bien vouloir venir nous présenter son mémoire s'il vous plaît.

PAR M. JEAN CIMON:

2545

Monsieur le Président, honorable jury et monsieur Faucher que j'écoutais à Radio-Canada autrefois!

2550

Tel qu'entendu, je ne lirai pas mon mémoire, je vais simplement faire des commentaires sur quatre (4) images.

Et ça va se terminer par des recommandations qui ne sont pas dans le mémoire papier, c'est une inspiration tardive qui m'est venue et dont je vous ferai part à la toute fin des dix (10) minutes.

2555 Bon, cette image veut vous montrer que le site patrimonial de Sillery n'est qu'un élément d'un patrimoine considérable, c'est-à-dire, comme le dit mon collègue Jean Guyard, le site de Sillery est un prolongement naturel du Vieux-Québec.

2560 Et dans mon esprit, il faut considérer le site de Sillery à l'intérieur d'un ensemble qui comprend les sites historiques Charlesbourg, Beauport, Sillery, Cap-Rouge où il y a des découvertes archéologiques qui vont devenir un atout absolument incontournable du Vieux-Québec.

2565 Cette image vous montre, à mon avis, les Jardins de Mérici des frères Ruel, c'est-à-dire des promoteurs. C'est un site qui est, à mon avis, déjà patrimonial. C'est une époque du XX^e siècle, ça a commencé dans les années soixante-dix, ça vient de se terminer avec la dernière tour.

2570 Et vous voyez sur cette photo l'apothéose dont on entend parler depuis le début des audiences, c'est-à-dire la pointe de Sillery. Vous voyez que c'est un ensemble et vous voyez, on peut les appeler les bien-nantis, mais c'est des citoyens respectables qui paient des impôts, dont je suis, et regardez, on a mis en valeur la beauté patrimoniale, les barons du bois, Sillery, etc.

2575 Bon, là, vous avez un élément qui va peut-être vous paraître nouveau, c'est que vous avez devant vous un autre patrimoine qui est une œuvre remarquable des méchants promoteurs, comme on les appelait aux audiences auxquelles j'ai participé.

Et malheureusement, ça, c'est le belvédère qui faisait partie du Parc Falaise du promoteur Eugène Chalifour qui a été conseillé par deux (2) urbanistes, Jacques Gréber et Édouard Fiset.

2580 Ça, c'est une autre époque patrimoniale, c'était l'époque des années cinquante où on avait la mode des résidences unifamiliales, avec un mini centre d'achats avant-gardiste qui a précédé, bon, et vous savez que les centres d'achats sont devenus les cathédrales de notre bon peuple.

2585 Et pourquoi les églises sont vides, pourquoi les centres d'achats sont toujours pleins! Ça, c'est pas mon invention, c'était Claude Ryan qui a dit que les centres d'achats, c'était la cathédrale contemporaine, bon.

2590 Alors malheureusement, ce que vous voyez, ce belvédère, et si la photo était plus claire, on verrait la pointe de Sillery derrière les arbres. Malheureusement, je viens d'apprendre que ça va être loti, ça va être remplacé par des propriétés privées, donc il y aura plus d'accès.

Et par hasard, c'est contigu au site patrimonial de Sillery, c'est-à-dire l'autre côté de la côte à Gignac. Alors vous voyez, il y a une contradiction là-dedans, il y a un manque de vigilance, parce

que moi, j'apprends par les journaux que ça va être loti et il y en aura plus. Évidemment, le promoteur est décédé depuis longtemps, je sais pas ce que ses héritiers ont fait.

2595

Autre parenthèse! C'est que quelqu'un des Affaires culturelles me parlait du parc de la falaise, c'est une preuve d'une mémoire très courte, parce que ça s'appelle Parc Falaise pour commémorer un incident de la dernière guerre mondiale; en Normandie, il y a un endroit qui s'appelle Falaise où des soldats canadiens, parents d'Eugène Chalifour, se sont illustrés. Donc le Parc Falaise, c'était un souvenir, c'est pas le mot topographique.

2600

Bon, nous arrivons à ce plan que vous connaissez bien. Je me suis permis d'en extraire une seule petite partie, ça, ça vient du rapport qu'on nous a fait lire.

2605

Et là, vous voyez toutes les étoiles et toute une espèce d'apothéose de délire patrimonial!

Alors vous voyez, à partir de ce plan, voici ce qu'humblement je suggère.

2610

La dernière image, bon! Là, je n'ai pas inventé la roue, je sais que le Ministère, c'est-à-dire le Conseil – on est tout mêlé, parce qu'on nous a dit, on peut plus parler d'arrondissement, il faut parler de site, moi, je suis tout mêlé dans ça!

2615

Mais ce que vous voyez, les petits points orange, c'est fait à main levée par un urbaniste retraité qui n'a plus les moyens. C'est que je sais très bien et j'approuve que ce sentier piétonnier se continue jusqu'au boulevard Champlain. Mais pour être positif et un peu original, comme ancien urbaniste-conseil retraité, si mon projet est plus court, c'est que je veux insister sur les deux (2) extrémités qui sont la pointe de Sillery, l'église Saint-Michel – autre confusion, parce que dans mon jeune temps, ça s'appelait l'église Saint-Colomban. Et vous savez qu'il y a St. Michael, puis il y a Saint-Michel, mais enfin!

2620

La pointe de Sillery a un belvédère qui est vraiment extraordinaire. Et moi, je suggère – je sais qu'il y aura pas beaucoup de fonds publics, puis que les Québécois n'ont pas encore des traditions de mécénats, ça, tout le monde sait ça, bon, et je trouve que les fonds disponibles, parce que par expérience, petite expérience, les urbanistes proposent, les autorités disposent.

2625

Alors pour être complètement réaliste, l'urgence complète et absolue, c'est de repenser et de réaménager le fameux belvédère encombré sur le parvis de l'église de Sillery. Parce que la dernière fois que je suis allé pour prendre des photos, j'y ai presque laissé ma vie, parce que la visibilité est complètement nulle quand on sort de ce belvédère, à cause de la côte de Sillery, les gens vont plus vite, parce que la côte est à pic, et la visibilité est nulle et pour ceux qui montent la côte et pour ceux qui sortent du parvis.

2630

2635 Et monsieur Jean Guyard va avoir l'occasion de répondre de façon beaucoup plus compétente que moi, mais il y a déjà des plans pour l'élargissement de la côte et il y a des bâtiments assez bizarres qui sont proposés au pied de la côte, bon.

L'autre extrémité, c'est le domaine Cataraqi où il y a déjà un stationnement existant.

2640 Alors maintenant, sans plus tarder, je vais vous lire mes deux (2) recommandations, et je vous prie d'avoir encore l'œil sur le plan!

C'est écrit, s'il vous plaît, numérisez cette page et l'ajouter à mon mémoire papier!

2645 Recommandation numéro 1, que le Conseil du patrimoine culturel du Québec forme un comité permanent incluant un représentant des autorités municipales, de la Commission de la Capitale-Nationale, des sociétés historiques, des comités de citoyens, des promoteurs, des cimetières anciens, Notre-Dame-de-Belmont, Mount Hermon et Saint-Patrick, des communautés religieuses impliquées, du chemin de fer Canadien National et Canadien Pacifique, ainsi que des organismes fédéraux, tels Parcs Canada, et la Commission des champs de bataille nationaux qui ont une expertise précieuse dans la mise en valeur patrimoniale du Vieux-Québec.

2655 Recommandation numéro 2, favoriser la marche des visiteurs dans la promenade piétonne proposée entre le stationnement du domaine de Cataraqi et celui du belvédère de la pointe de Sillery, par le moyen d'un autocar panoramique qui ferait la navette entre le Vieux-Québec et Cataraqi, où l'autocar déposerait ses passagers pour les reprendre une heure plus tard au belvédère de la pointe de Sillery, et retour dans le Vieux-Québec. Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

2660 Merci monsieur Cimon. Monsieur Lefebvre!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2665 Merci beaucoup. Juste une petite question de clarification!

Vous proposez la formation d'un comité permanent formé de toutes ces personnes, de tous ces organismes que vous avez mentionnés, mais dans quel but?

PAR M. JEAN CIMON:

2670

L'origine de cette réflexion brillante, c'est que je me suis aperçu que tout le monde travaille en vase clos. Pendant toutes les audiences, il y avait aucun représentant des autorités municipales, sauf monsieur Bussières qui est dans l'opposition.

2675

Il y avait aucun représentant des promoteurs, sauf erreur, qui se sont plaints dans les journaux qu'ils étaient pas écoutés, puis qu'ils étaient pas aimés, puis qu'ils étaient pas compris.

2680

C'est pour ça que j'ai voulu leur faire une politesse en mentionnant qu'il y avait des promoteurs qui ont existé avant eux et qui ont fait des choses extraordinaires, à mon avis, Jardins Mérici et Parc Falaise.

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2685

Non. Quel serait le rôle de ce comité?

PAR M. JEAN CIMON:

2690

Bien écoutez, moi, je suis un urbaniste à la retraite, et j'ai toujours été allergique à toute forme de bureaucratie qui est nécessaire.

2695

Alors j'ai aucun diplôme en administration, en marketing et tout ce que vous voulez. Moi, j'essaie d'être pratique, et je sais que le progrès, c'est la réalisation des utopies et très souvent, les utopies restent des utopies. Ça ne répond pas à votre question?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2700

Oui, je pense qu'on s'en rapproche. Si je comprends bien, vous voulez qu'on forme un comité qui serait une espèce de vigie permanente qui regarderait l'ensemble des interventions qui sont faites dans le site et qui apporterait – une espèce de comité de suivi, donc?

PAR M. JEAN CIMON:

2705

Le comité répondrait aux désirs exprimés tout à l'heure par mon ami Henri Dorion. Autrement dit, c'est une façon gentille de dire, cessons de travailler en vase clos, le conseil de ville de son bord, puis etc.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2710

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

2715

Merci monsieur Cimon.

RICHARD BERTRAND

2720

PAR L'ANIMATEUR:

J'appellerais monsieur Richard Bertrand s'il vous plaît.

2725

PAR M. RICHARD BERTRAND:

Mesdames et messieurs du Conseil du patrimoine, mon nom est Richard Bertrand. Je pense que mon opinion va un peu trancher avec l'opinion des intervenants qui m'ont précédé.

2730

En réalité, je connais pas l'ensemble du dossier, je vais vous donner simplement le point de vue d'un homme d'affaires. Je suis en affaires depuis vingt (20) ans à mon compte.

Je suis un citoyen de Sillery, je demeure à quelques pas du domaine Benmore.

2735

Moi, ce que j'entends depuis tout à l'heure, c'est beaucoup beaucoup de dépenses, et je vois pas de revenus. Alors j'ai comme un petit problème avec ça.

On veut exproprier, on veut acheter des terrains, on dépense de l'argent public, mais je pense qu'on est tous concernés et on n'amène aucun revenu.

2740

Moi, selon moi, la vraie question qu'on devrait se poser à ce moment-ci, c'est: peut-on faire du développement immobilier intelligent, respectueux et harmonieux, tout en nous permettant de percevoir collectivement des revenus substantiels en taxes foncières, tout en conservant l'accès public par le biais d'une promenade qui serait bien aménagée?

2745

Cette cohabitation, on va l'appeler du privé et du public, le privé étant les futurs résidents des développements immobiliers, et le public étant des résidents du secteur qui auraient accès à la

promenade, la promenade de la falaise. Moi, je pense que cette cohabitation-là entre les deux (2), c'est quelque chose qui est réalisable.

2750

Si on était sur la bande de Gaza et qu'on se chicanait entre Israéliens et Palestiniens, je comprendrais qu'on aurait un problème sérieux, mais on est à Québec, je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose de civilisé et qui ferait l'affaire de tout le monde.

2755

Ça prend quelques compromis, puis une once de bon sens. Lorsque je regarde le site du Domaine Sous les Bois, je m'aperçois que, d'une part, qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites afin de faire un développement harmonieux.

2760

Évidemment, on s'entendra jamais personne au total sur ce qui est harmonieux et ce qui ne l'est pas, ce qui est beau, ce qui n'est pas beau. Je pense pas avoir le monopole du bon goût, et je pense que personne ne l'a. Pour ça, il faudrait circonscrire qu'est-ce qu'on veut comme hauteur.

2765

Si je regarde leur projet à eux, ils parlent de trois (3) à six (6) étages. Ça m'apparaît raisonnable. Quand je regarde les autres développements qui ont été faits un peu plus loin, les Jardins Mérici, des choses comme ça, ça, c'est vraiment des développements qui ont été faits en hauteur, je pense pas que c'est très très respectueux de l'harmonie et tout ça; ici, je trouve que ces gens-là ont fait preuve de beaucoup de compromis.

2770

La densification. Au départ, il y avait un projet de six (600) ou sept cents (700) unités, et là, ils ont ramené ça à trois cent trente (330) unités.

2775

Protection des arbres, ils veulent appeler ça le Domaine Sous les Bois. Moi, je trouve que le nom est évocateur, ils ont toujours pas l'intention de supprimer les arbres qui sont là.

2780

Et il y aura l'aménagement d'une promenade, la promenade de la falaise.

2785

Moi, je pense que cette promenade-là, j'ai regardé beaucoup de photos qui nous ont été montrées tout à l'heure, du travail qui est très très bien fait, j'ai remarqué une chose, il y avait jamais personne sur les photos.

Quand je me promène sur ces terrains-là, je vois rarement une quantité de gens importante. Il y a très peu de gens. Il y a quelques chiens qui jouent au frisbee avec leur maître de temps en

temps, les maîtres n'ont pas toujours les petits sacs à la main, là, et je peux vous dire que c'est pas un endroit qui est prisé autant que plusieurs semblent l'évoquer ici.

2790

Alors moi, je pense que c'est possible de faire du développement. Il faut circonscrire exactement ce qu'on veut. Évidemment, ça peut pas faire l'affaire de tout le monde.

2795

Il y a des gens qui voient l'architecture moderne, contemporaine très mal cohabiter avec l'architecture ancienne. Moi, je suis pas de ceux-là. Si vous regardez des livres d'architecture, vous allez voir à moult reprises des maisons modernes avec des matériaux contemporains et à l'intérieur, vous voyez des antiquités, et les deux (2) se marient très bien. Ça peut être très harmonieux, ça dépend des goûts encore une fois.

2800

Alors je veux juste vous ramener, pour terminer, parce que j'ai pas un mémoire qui est très élaboré à vous présenter, je peux vous dire que ce que je vous mentionne là, c'est des choses qui ont été discutées avec plusieurs de mes amis qui sont des citoyens de Sillery, qui ne partagent pas nécessairement les vues de la Coalition, qui respectent les vues de la Coalition, mais qui ne les partagent pas.

2805

Et je regardais la question que le maire Labeaume se posait. La question du maire, je pense qu'elle est très pertinente. Il dit: dans vingt-cinq (25) ou trente (30) ans, qu'est-ce que ma fille va penser de moi? Moi, je trouve que c'est une question qui est très pertinente.

2810

Je pense que chacun d'entre nous, on doit se poser cette question. Pour ma part, lorsque je fais le calcul sommaire de ce que ça implique en taxation, d'avoir des projets résidentiels encore une fois, en harmonie et selon les critères qui seront établis, je vois que tout de suite là, il y a trois millions de dollars (3 M\$) par année de taxation, uniquement avec le projet des boisés Sous les Bois. Je sais qu'il y a trois (3) ou quatre (4) autres projets qui pourraient être faits sur le même secteur.

2815

Alors ça représente, pour moi, dix millions (10 M\$), dix (10 M\$) à douze millions de dollars (12 M\$) par année, en plus du fait qu'il y aurait pas d'achat à partir des fonds publics qui serait fait. Il y aurait pas non plus de dépenses importantes pour maintenir ces parcs-là.

2820

Et au niveau des parcs et des espaces verts, je veux quand même mentionner, c'est vrai que la ville de Québec est belle, qu'il y a beaucoup de parcs, et effectivement, il y en a énormément. Il y a les plaines d'Abraham qui sont là, il y a le Bois-de-Coulonge qui est là, il y a la magnifique promenade Samuel-De Champlain qui est là, il y a le prolongement de la promenade de madame Boucher à Cap-Rouge qui éventuellement va venir rejoindre la promenade Samuel-De Champlain.

2825

2830 Il y aurait également, dans les plans que je comprends, il y aurait la promenade de la falaise qui, je pense, une fois bien aménagée, sera un endroit prisé, et je pense que si on reprenait des photos dans quelques années, avec cette promenade de la falaise, on verrait beaucoup de gens qui pourraient très bien cohabiter avec les résidents de ces nouveaux développements immobiliers là.

2835 Alors la question du maire Labeaume, elle est bonne, et puis moi, je pense que quand on regarde l'ensemble de ça sur vingt-cinq (25) ou trente (30) ans, bien moi, ce que je comprends, c'est qu'on aurait des espaces verts quand même qui seraient préservés. Dans le cas du domaine Benmore, du projet Sous les Bois, ils veulent conserver quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des espaces verts, on n'est pas en train de faire une densification mur à mur au béton. Et on aurait trois cents (300 M\$) ou quatre cents millions de dollars (400 M\$) de revenus de taxation qui auraient été perçus. C'est le coût du nouveau Colisée de Québec, ça.

2840 Alors moi, je pense que dans une période où tout le monde est en déficit partout, l'État providence, je pense que c'est terminé, et on se doit d'aller au niveau de l'utilisateur-payeur, et l'utilisateur-payeur, dans ce cas-ci, l'utilisateur, ce serait l'ensemble des citoyens par le biais de la promenade, puis les payeurs, bien, ce serait les nouveaux résidents qu'on accueillerait dans le secteur.

2845 Alors je comprends que ça fait pas l'unanimité, puis je m'attends pas de recevoir beaucoup d'applaudissements, mais je voudrais quand même vous dire que c'est l'opinion que j'en ai.

2850 **PAR L'ANIMATEUR:**

Des questions?

2855 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci de votre intervention, et vous nous permettez de rappeler à juste titre, puis j'apprécie beaucoup la collaboration de tout le monde, comme on l'a dit d'entrée de jeu, tous les points de vue sont recevables. Et puis je vous remercie de cette intervention.

2860 Mais je voulais juste quand même revenir sur la question de la promenade versus les constructions éventuelles. Je comprends bien que vous préconisez un certain niveau de bâtiments qui seraient porteurs de revenus pour la municipalité, pour la ville, mais sans pour autant être réfractaire au parc ou à la promenade.

2865 En d'autres termes, je comprends que ce n'est pas, à vos yeux, incompatibles, les deux (2)...

PAR M. RICHARD BERTRAND:

Il peut y avoir une belle symbiose.

2870

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Les deux (2) peuvent coexister?

2875

PAR M. RICHARD BERTRAND:

Absolument. Moi, je pense que l'homme est allé sur la Lune, ça fait quarante (40) ans, je pense qu'on peut très très bien régler un problème comme ça.

2880

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

2885

Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

2890

Bien moi, j'ai la tentation de vous poser deux-trois (2-3) questions rapides en rafale.

La première, si je vous ai bien compris, vous seriez comme favorable à l'établissement de ce qu'on appelle au Québec des réserves naturelles habitées, tu sais, les nouveaux concepts où on marie nature, culture et qu'il y ait une population à l'intérieur de ce site-là.

2895

De toute façon, même au minimum, si on ne recyclait que les anciens couvents, il y aura des gens qui vont habiter. Le pire ennemi de l'urbanisme, c'est des bâtiments vides.

PAR M. RICHARD BERTRAND:

2900

Exact.

PAR M. SERGE FILION:

2905

Qui se dégradent à vue d'œil. Donc il faut ramener du monde, et les deux (2) sont pas incompatibles.

PAR M. RICHARD BERTRAND:

Un partenariat privé-public en réalité que je suis en train de vous parler.

2910

PAR M. SERGE FILION:

Je comprends votre point de vue.

2915

Deuxièmement, je pense, un peu comme autour du mont Royal, je vous lance un concept et vous me direz ce que vous en pensez, mais autour du mont Royal, il y a certaines parties où il y a des demandes de transformation d'établissements religieux en condos et tout ça, qu'on pense à Jésus-Marie, je crois, Marianopolis de célèbre réputation!

2920

Mais je pense, un des points qui revenait toujours, oui à la cohabitation, à la présence d'humains dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, mais il y avait une espèce de volonté générale d'interdire par exemple les clôtures ou la privatisation du sol, pour que les gens puissent circuler à travers les habitats et se rendre de la falaise au chemin Saint-Louis et inversement.

2925

Est-ce que c'est un concept aussi, d'après les contacts que vous avez eus, qui serait à considérer?

PAR M. RICHARD BERTRAND:

2930

Vous me parlez d'un projet que je ne connais pas, mais ce que je pense, de part et d'autre, il pourrait très certainement y avoir de l'ouverture dans ce sens-là.

PAR M. SERGE FILION:

2935

Troisième question, vous êtes pas obligé de répondre à aucune de mes questions, mais si vous en avez parlé avec des gens, ce serait intéressant, puis je pense que ça n'a pas été soulevé encore! Je sais qu'on a fait ça dans le Vieux-Québec à un moment donné, est-ce que les gens avec qui vous avez parlé seraient favorables à ce qu'on établisse une limite, une espèce de quota, dire est-ce qu'on s'en va à dix mille (10 000) résidents dans l'arrondissement historique ou on s'en va à cinq cents (500)?

2940

Il y a une recherche, un effort, parce que ce que beaucoup de gens craignent, c'est qu'on autorise une première phase, puis que dans vingt (20) ans, on sera plus là personne, puis une deuxième phase, puis dans un autre vingt (20) ans, une troisième phase, puis la tendance naturelle de la ville, c'est comme dans un écosystème, c'est la succession des paysages, puis à la

2945

fin, on pourrait se retrouver avec un développement complètement construit. C'est pas l'idée de l'arrondissement historique.

2950 **PAR M. RICHARD BERTRAND:**

J'ai pas de réponse précise à ça. Tout ce que je sais, c'est qu'on vit dans un secteur qui est extraordinaire, il y a une densification qu'il faut faire, il faut arrêter de faire de l'étalement urbain.

2955 Il est évident, si on densifie trop, il peut y avoir certains problèmes également, alors il faut s'adresser à ces problèmes-là. Moi, pour demeurer sur la rue des Gouverneurs ici à Sillery, je peux vous dire, et d'ailleurs ça rejoint l'opinion de François Bourque dans Le Soleil d'hier, lui mentionnait, puis je suis complètement d'accord avec lui, c'est que lorsqu'on va s'installer près des gros édifices, soit Mérici ou autres, on voit qu'il y a pas vraiment de problèmes de circulation, mais
2960 sur le chemin Saint-Louis, il y a un problème réel. C'est les gens qui vont reconduire leurs enfants à Jésus-Marie, puis leurs enfants à Saint-Jean-Berchmans.

Moi, à mon époque, et je vois qu'on fait probablement partie de la même époque, on était habitué de marcher beaucoup pour aller à l'école. Aujourd'hui, nos enfants, peut-être que ce sont
2965 des enfants rois, les gens veulent aller les reconduire absolument à la porte de l'école, il est pas question qu'ils fassent cinquante pieds (50 pi) à pied. Je trouve ça un peu fou.

Alors peut-être qu'il y aurait moyen, parce que ça, c'est ce qui bloque vraiment la circulation dans le secteur, il y aurait moyen de faire des navettes pour éviter que ce problème-là surgisse.

2970 Mais pour le résidentiel, je vois pas vraiment de problème de cette nature-là.

PAR M. SERGE FILION:

2975 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

2980 Merci monsieur Bertrand.

2985

SYLVIE GAUTHIER

PAR L'ANIMATEUR:

2990

Madame Sylvie Gauthier, c'est à votre tour s'il vous plaît.

PAR Mme SYLVIE GAUTHIER:

2995

Bonjour. Je suis Sylvie Gauthier. Bon, écoutez, comme mes prédécesseurs, j'ai pas préparé de document, donc j'ai pas de document à vous remettre.

3000

L'autre chose, c'est que là, monsieur Bertrand qui est passé avant moi a mentionné à peu près tous les points auxquels j'adhère, donc je vais un petit peu peut-être me répéter par rapport à ce qui a été dit.

3005

Juste pour situer, bon écoutez, j'ai habité Sainte-Foy, je suis restée à Lac-Beauport pendant quinze (15) ans et là, je suis revenue à Québec, tout près, depuis un an, et j'ai aussi grandi à Jésus-Marie tout mon primaire et mon secondaire, donc je connais très bien le terrain auquel on fait mention. Puis vous dire, disons, c'est un terrain qui a été plutôt vacant de ce que je connais. Il y a pas tant de monde qui va voir ce terrain-là. Et puis même maintenant encore, j'y vais, puis c'est assez tranquille.

3010

Donc la grande question que je me pose, c'est le terrain comme tel, lorsqu'il était mis en vente par les Sœurs, il était disponible à tous. Tout le monde pouvait se l'acquérir.

3015

Donc je me demande comment ça se fait qu'à ce moment-là, la Ville ou le gouvernement ou quel ministère n'est pas intervenu pour faire la continuité de ce qui est proposé du patrimoine, bon, culturel et tout ça.

Et puis finalement, c'est des promoteurs qui l'ont acheté, mais encore aujourd'hui, est-ce qu'on a les moyens de racheter ce terrain-là au prix d'aujourd'hui?

3020

Donc moi, j'ai bien étudié le projet qui est proposé, je le trouve particulièrement intéressant, parce qu'il permet à des gens comme moi qui veulent revenir en ville pour avoir une qualité de vie, de s'installer, d'avoir cette qualité de vie.

3025

Parce que je peux vous dire que moi, en ayant vécu à Lac-Beauport, je peux tu vous dire que le trafic, je connais ça, c'est horrible, et je crois pas que les gens de Sillery qui vivent ici depuis vingt (20), trente (30) ou quarante (40) ans ont la moindre idée de ce que c'est, de naviguer tous les matins à travers le trafic!

Donc ici, c'est sûr qu'il y a une superbe qualité de vie et également, par contre, il y a de très beaux espaces à conserver, je suis absolument d'accord avec ça.

3030 Ce que je trouve de génial avec le projet qui est proposé ici, c'est que ce patrimoine-là peut être conservé à quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Moi, la perception que j'en ai, c'est que le patrimoine est conservé à quatre-vingt-dix pour cent (90 %), parce qu'ils veulent utiliser que dix pour cent (10 %) du terrain.

3035 Également, c'est qu'ils ont respecté toutes les demandes de tous les ministères, de la Ville, et ils ont absolument respecté tout ce qui était contraignant, disons, pour un promoteur, mais tout a été respecté.

3040 Donc ils sont éloignés de la falaise, ils ont pas fait d'immeubles en hauteur, ils conservent les boisés. Ils sont quand même assez discrets dans leurs constructions si on peut dire.

3045 Donc moi, j'ai posé la question au promoteur, je lui ai demandé, qu'est-ce qui arrive avec le restant du terrain, est-ce que vous allez continuer de développer, et puis ce qu'on m'a répondu, c'est qu'ils étaient prêts à le mettre en vente à prix raisonnable, pour justement qu'un parc puisse se réaliser. Parce que dans le fond, il dit, moi, j'utilise dix pour cent (10 %), le reste est disponible.

Donc c'est sûr que le terrain lui appartient. Ils ont investi, mais il dit, moi, je suis très collaborateur pour de futurs projets de parc et d'aménagement.

3050 Aussi, de la façon que ça a été disposé, c'est que ça laisse un terrain entier, c'est ça qui m'a impressionnée, j'ai dit, oui, le terrain est pas fractionné, il aurait pu mettre une bâtisse, faire un L, c'est un terrain entier. La façade de la falaise est complètement libérée, puis je peux imaginer que de continuer à aller me promener là avec mon chien, avec les bâtisses qui sont là, ce serait pas quelque chose de choquant vraiment. Ce serait quelque chose, au contraire, peut-être de sécurisant.

3060 Parce que les parcs, on a beau aller au Bois-de-Coulonge qui est aménagé, je m'excuse, mais le soir en plein bois, non, c'est pas quelque chose qui m'attire nécessairement. Par contre, si c'est de biais avec des bâtiments qui sont agréables à regarder, qui sont pas trop imposants, mais qui permettent une certaine sécurité au parc et qui aménagent le parc en même temps, puis en laissant la façade libre, ça laisse accès aussi à la possibilité de rejoindre la promenade de Champlain qui est, à mon avis, extraordinaire. C'est une très belle réussite.

3065 Donc tout ça pourrait s'englober. Et je ne crois pas que le projet actuel qui est proposé nuise à toutes ces possibilités-là.

Donc de plus, ce que j'en pense, c'est que le fait d'accepter ce projet-là nous donne, comme monsieur Bertrand disait, rapporte un certain montant à la Ville, qui permet d'investir dans l'aménagement du parc et l'entretien du parc ou peu importe, là.

3070

Donc je veux dire, c'est pas négligeable. Puis de toute façon, n'importe quelle ville a besoin d'une certaine densité. À un moment donné, on veut sauver absolument, on a sauvé Cataraqui, on a sauvé Bois-de-Coulonge, villa Bagatelle, on a sauvé beaucoup de choses. C'est comme les églises, on essaie de les récupérer, mais on peut pas toute les récupérer, c'est impossible. Financièrement, c'est pas viable.

3075

Donc là ici, on a un bel exemple d'une collaboration entre le promoteur et le patrimoine que l'on veut sauvegarder à une échelle de dix pour cent-quatre-vingt-dix pour cent (10 %-90 %). C'est quand même intéressant, là. C'est pas quelque chose de négligeable. Donc c'est ça.

3080

Alors moi, je trouve que le projet tel qu'il est présenté s'intègre très bien dans son environnement. Et puis je trouve appréciable, aussi personnellement, je trouve que c'est beau qu'est-ce qui a été réalisé, c'est pas en hauteur, ça respecte tout ce qui a été demandé en environnement. Donc c'est ça.

3085

J'adhère à cette collaboration entre les deux (2) parties, si vous voulez. Voilà.

PAR L'ANIMATEUR:

3090

Merci madame Gauthier. Monsieur Boucher.

PAR M. DENIS BOUCHER:

3095

Je comprends, bon, sans vouloir commenter ou discuter d'un projet en particulier, on comprend, et je fais un lien avec la question de mon collègue Serge Filion tout à l'heure, quand on disait, quelle est la limite acceptable dans cette densification, dans ce développement-là!

3100

Est-ce que vous pensez, parce qu'il y a quand même beaucoup de bâtiments existants qui pourraient aussi faire l'objet d'un projet, est-ce que vous pensez que ces espaces qui vont se libérer seraient suffisants pour répondre à cette attente de profiter d'une qualité de vie, de profiter d'un secteur exceptionnel ou vous pensez qu'on devrait développer davantage sur le site?

PAR Mme SYLVIE GAUTHIER:

3105

OK, vous, dans le fond, c'est l'inquiétude que tout le monde a, c'est que ça se développe et développe et développe, là.

3110 Mais comme je vous dis, c'est pas ce qui est proposé actuellement, là. Moi, ce que j'ai compris de ce que les promoteurs m'ont expliqué, c'est qu'ils étaient satisfaits, disons, avec le plan actuel, puis qu'ils étaient prêts à redonner la partie restante.

Donc là, qui va l'acquérir, là, c'est à vous de mettre en place les façons d'acquérir le terrain restant.

3115 Par contre, les bâtiments qui sont déjà là, vous parlez de ce qui existe déjà pour faire le recyclage, comme les Sœurs d'Afrique, le Benmore, il y a pas beaucoup de bâtiments, là. En tout cas, bien, pas au niveau, je veux dire, si je parle au niveau du promoteur, puis au niveau d'amasser des taxes, si on s'en tient à que ça, c'est parce que là, il y a plus, comment est-ce que je vais dire, il y a plus de collaboration entre les deux (2), là, vous avez plus de densification.

3120 La densification qui est proposée, elle est très petite, par rapport à ce que ça pourrait, comme Jardins Mérici, qui est plein de façades, si vous voulez. Là, c'est pas permis en ce moment parce qu'on veut conserver la maison Sous les Bois et tout ça, ce qui est très bien.

3125 Mais moi, ce que j'aime bien, c'est justement la collaboration entre les deux (2) parties et les deux (2) besoins, si vous voulez.

3130 Je pense que faire de la densification sur ce terrain-là, à petite échelle comme ça, moi, je trouve que c'est fantastique. Vous allez avoir trois cent trente (330) foyers ou familles qui vont pouvoir bénéficier d'une qualité de vie à Québec, parce que faire l'étalement urbain, là, ça coûte cher aussi. Plus vous éloignez les gens, plus vous devez refaire les routes, les infrastructures, c'est des frais.

3135 À Québec, c'est comme les autres villes, elle se doit de se densifier de l'intérieur à un certain moment donné. Vous pouvez pas avoir que des parcs à cent pour cent (100%). Donc là, je trouve que le ratio est bien en ce moment.

Donc c'est ça, est-ce que ça répond à votre question? OK.

PAR L'ANIMATEUR:

3140 Merci madame Gauthier.

3145

YVON GUÉRARD

PAR L'ANIMATEUR:

3150

Monsieur Yvon Guérard s'il vous plaît.

PAR M. YVON GUÉRARD:

3155

Bonjour. Merci de l'opportunité de pouvoir amener un peu notre point de vue, mon point de vue personnel à ce développement-là.

Je me présente, Yvon Guérard, je suis économiste de formation, donc ça va teinter pas mal mon discours, vous allez comprendre.

3160

Je suis résident de Québec depuis toujours, je suis plus résident de Limoilou, et un projet que j'ai travaillé fort un peu, la revitalisation de la rivière Saint-Charles.

3165

Quand je vois un peu ce projet-là, je pense à la rivière Saint-Charles. Je pense qu'on a réussi à faire – je vais en parler un petit peu plus tard – mais on a fait quelque chose d'assez extraordinaire, la densification, l'utilisation des lieux, le jogging, le vélo. Il s'est construit des condos, il s'est construit des habitations familiales, mais c'est un très beau projet, puis ceux qui vont sur le bord de la rivière Saint-Charles, je vais revenir un petit peu là-dessus!

3170

Donc un gros merci. J'espère que le gros bon sens va rapporter un peu ce qui s'est passé, je pense, beaucoup avec l'hôpital, l'Hôtel-Dieu hier, avec la nouvelle direction. De mon point de vue, en tant qu'économiste, je trouvais ça complètement aberrant de s'installer dans le Vieux-Québec, reconstruire, refaire tout ça en fonction des normes, on s'en allait dans un mur financier.

3175

Je pense qu'hier, le gouvernement a pris une décision sage. Là, ils vont tu aller en arrière de l'Enfant-Jésus, mais je pense que c'est une bonne décision. Puis les gens du Vieux-Québec, ils vont rien perdre au change. Il va y avoir des nouveaux résidents, des transformations, les bâtiments existent.

3180

Donc ça, je pense que c'est un beau revirement.

3185

Donc si on revient un petit peu à la base, j'ai écouté un peu la vision des Sœurs, on a vu dans les journaux, à la radio, il s'est parlé de plein de choses depuis principalement deux (2) semaines, mais depuis quelques années, j'ai bien aimé la vision des Sœurs. Ça faisait la première fois que j'entendais un petit peu leur vision. Leur terrain, ils y étaient depuis combien d'années,

est-ce qu'ils l'ont payé, est-ce qu'ils ont payé des comptes de taxes, il y a un paquet de petites choses que j'ai découvertes, très intéressantes.

3190 La vision de la Coalition de Sillery, la vision de la Ville, un petit peu la vision du Ministère, la vision des promoteurs, mais un qu'on oublie souvent, la vision des payeurs de taxes.

3195 Dans la ville de Québec, on est plus ou moins six cent mille (600 000) personnes. La ville de Québec, moi, mon compte de taxes municipales augmente de dix pour cent (10 %). Normalement, la moyenne est trois pour cent (3 %). Je regarde tous mes amis qui ont des maisons, personne est en bas de trois pour cent (3 %). Donc mathématiquement, il y a quelque chose qui marche pas. C'est peut-être trois (3 %) la moyenne, mais cent pour cent (100 %) du monde que je connais est trois (3 %) ou plus; techniquement, c'est pas supposé. Si je suis à dix (10 %), ça en prend un qui est à moins quatre (-4 %). Mathématiquement, on peut pas se tromper. Mais en tout cas, dix pour cent (10 %), c'est pas une "peanut".

3200 Au 1^{er} avril, la semaine prochaine, le compte de taxes scolaires va apparaître, je pense qu'on va avoir des belles surprises.

3205 Le gouvernement provincial, on a une dette de deux cent cinquante-quatre milliards (254 G\$). Notre budget, on a un trou d'un point six milliard (1,6 G\$) présentement, donc nos revenus et nos dépenses de cette année, ça balance pas d'un point six milliard (1,6 G\$).

3210 Depuis quelques semaines, le gouvernement provincial coupe un petit peu les garderies, l'aide sociale, on voit ça arriver. C'est logique, il faut que ça balance.

La ville de Québec, donc le taux de taxes municipales, scolaires, des fois quand j'enseigne, je me dis, l'expression un peu vulgaire, on se doit le cul, on doit beaucoup d'argent.

3215 On voit un peu ce qui se passe en Europe du Sud, à Chypre, Barcelone, Portugal, il y a un mur qui s'en vient, financier, on n'est pas rendu là, on est encore à dix-quinze (10-15) ans, mais chaque petit pas, on s'approche, et le projet qu'on a ensemble, c'est un petit pas.

Donc c'est un peu ma vision.

3220 Donc moi, je pense que financièrement, il faut que ça balance. Monsieur Bertrand qui a parlé, deux (2) personnes avant moi, j'ai trouvé ça intéressant. Il y a juste des dépenses, il y a pas de revenus, ça prend un équilibre, c'est sûr!

3225 Par contre, le patrimoine, les belles idées, la promenade Samuel-De Champlain, c'est fantastique. Je vas là toutes les fins de semaine. Les plaines d'Abraham, c'est fantastique.

Mais dans le secteur, il y a trois (3) parcs.

3230 Et aussi, donc, il faut avancer. J'ai vu un des projets qui est le projet Sous Bois, je pense qu'il y en a trois-quatre (3-4) projets. Quand je regarde ça globalement, je trouve que ça a vraiment bien du bon sens, dix pour cent (10 %) d'utilisation de l'espace. Ça va amener trois cents (300) propriétaires résidents.

3235 Et aussi, beaucoup de gens que je connais à Sillery qui prennent leur retraite, qui veulent vendre leur maison, mais ils peuvent plus acheter d'autres endroits sur le territoire que ça fait trente (30) ans qu'ils vivent. Ils doivent quitter le quartier, parce que s'ils vendent leur maison, ils vont où? Ils veulent pas acheter une autre maison, ils veulent quitter, donc ils veulent plus avoir de maison, donc ça leur prend une habitation. Il faut les aider à rester dans leur secteur. Et quand ça fait trente (30) ans que tu restes dans un secteur, tu aimes ça continuer à vivre dans ton secteur et rester dans ton milieu de vie, l'église, etc., etc.

3240 Donc il y a trois (3) parcs. Je pense qu'au sud du chemin Saint-Louis et entre la falaise, donc il y a le projet, qu'est-ce qu'on appelle ici promenade de la falaise, je pense que tout le monde est pour la promenade de la falaise, même les promoteurs sont pour. Même ils veulent céder le terrain. Donc il faut s'en servir, ça va être magnifique.

3245 Mais entre le chemin Saint-Louis et la fameuse falaise, il y a un territoire, je pense qu'on peut développer, mais en harmonie avec la réalité des gens, mais aussi la réalité du quartier, puis aussi les finances publiques municipales et provinciales.

3250 Même des fois, il y a des gens qui parlaient de taxes de secteur, moi, j'aime pas le mot taxe, je trouve qu'il y en a en masse, je trouve qu'on a déjà beaucoup trop de taxes, même les taxes de secteur, indirectement ça se propage à tout le monde, je suis contre ça.

3255 Je pense qu'il y a deux (2) organismes, la Ville de Québec et le ministère des Affaires culturelles qui sont deux (2) chiens de garde dans ce projet-là. Même, je plains un petit peu les quatre cent cinquante (450) propriétaires sur le territoire qu'on parle qui ont toujours deux (2) chiens de garde pour présenter, pour faire une modification d'un cabanon jusqu'à la construction d'un édifice neuf, je pense que les deux (2) chiens de garde, puis en plus, ils sont pas en commun, donc ils sont complètement autonomes, ça, ça donne un peu de la crédibilité au projet.

3260 Je pense que ces gens-là peuvent accueillir les projets et dire, ça a tu du bon sens ou non, donc à conserver ces deux (2) chiens de garde là, mais je pense qu'il y a quelque chose à faire au niveau du développement sur ce territoire-là, en collaboration de ce que la Coalition pense et tous les autres organismes, et aussi les revenus et les dépenses.

3265

3270 Si je reviens un petit peu à la rivière Saint-Charles! La rivière Saint-Charles, il y a dix (10) ans, très peu de personnes allaient là, c'était du béton partout. La végétation est revenue, les arbres sont revenus, les humains sont revenus, des condos sont apparus, des maisons de ville sont apparues et quand on va là aujourd'hui, la fin de semaine, le vélo, patins à roues alignées, la marche, les parcs, c'est utilisé, c'est agréable. Il y a du monde de Sainte-Foy maintenant qui me disent qu'ils viennent à Limoilou se promener sur le bord de la rivière Saint-Charles! Il me semble qu'il y a quinze (15) ans, c'était impensable.

3275 La rivière Saint-Charles, c'est un beau succès à tous points de vue, à utilisation – je pense qu'il faut faire un peu la même chose ici, la promenade de la falaise, chemin Saint-Louis, revitalisation, la forêt, les parcs. Je pense que tout le monde peut en sortir gagnant dans cette approche-là.

3280 Donc c'est un peu ma vision que je voulais amener avec vous.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Guérard. Des questions? Monsieur Filion.

3285 **PAR M. SERGE FILION:**

Oui, parce que vous êtes un économiste, c'est pour ça que j'ai une question pour vous.

3290 Je comprends votre propos sur l'Hôtel-Dieu dans le Vieux-Québec, je comprends votre propos sur la rivière Saint-Charles. La différence sur la rivière Saint-Charles, c'est qu'en 1972, il y avait un plan d'urbanisme à la Ville qui couvrait, avec le départ des voies ferrées, on a dû préparer un plan d'urbanisme très précis qui prévoyait cinquante pour cent (50 %) d'espaces verts, cinquante pour cent (50 %) d'habitations. Ça n'a rien à voir avec l'arrondissement historique. Des plans, c'est sur mesure, on peut pas faire ça en série. Mais il y avait quand même un plan, ce qu'on n'a pas encore ici.

3295 Je pense que vous êtes un économiste plutôt libéral, mais vous êtes pas, comment dirais-je, allergique à la présence d'un plan?

3300 **PAR M. YVON GUÉRARD:**

Absolument pas.

PAR M. SERGE FILION:

3305

Un plan de société, qu'on se dise, dans trente (30) ans, on sera rendu où! Personne peut répondre à peu près à cette question, c'est un peu le reproche qu'on se fait généralement. On va au cas par cas, mais on sait pas dans trente (30) ans, si la tendance se maintient comme disait Bernard Derome, on va être rendu où! Je pense qu'il faut fixer ça une fois pour toutes dans le temps.

3310

PAR M. YVON GUÉRARD:

3315

Bien, je pense que c'est un peu le but de ces discussions-là, c'est pour construire un plan. Et ça va aider autant aux quatre cent cinquante (450) résidents présentement.

3320

Je pense aux quatre cents (400) résidents qui doivent aller à deux (2) organismes pour faire un mouvement, ça devient complexe, parce qu'ils ont pas de plan, c'est oui ou non. Mais on peut tu avoir le plan!

Mais le plan doit concevoir aussi qu'il peut y avoir du développement intelligent et non un statu quo, ça, c'est impensable.

PAR M. SERGE FILION:

3325

Puis l'autre sous-question! Dans un processus de développement urbain de cette façon-là, c'est intéressant aussi à un moment donné, il faut utiliser des munitions un peu spéciales, comme je prends l'exemple du Vieux-Québec, il y a quarante (40) ans, on s'est dit collectivement, avec les citoyens puis tout ça, il y aura quarante (40) restaurants dans le Vieux-Québec, il y aura pas de bars avec spectacles. Ça a été déterminé dans le cadre du règlement d'urbanisme, du règlement de zonage, puis aujourd'hui, pour opérer un nouveau restaurant dans le Vieux-Québec, il faut que vous achetiez un qui ferme, qui est là.

3330

Mais il y a des gens qui sont complètement allergiques à ce genre de contrôle de l'État, mais si on n'a pas de contrôle, on n'a pas de plan. On est enfermé perpétuellement dans l'improvisation.

3335

PAR M. YVON GUÉRARD:

3340

Je suis tout à fait convaincu que ça prend un contrôle, mais un contrôle dans les deux (2) directions, et pas juste une direction. Ça prend un équilibre. Ça prend un équilibre, c'est essentiel. Aussitôt qu'il y a un déséquilibre, on s'en va vers un mur.

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

3345

Merci monsieur Guérard.

3350

ESTHER BEAUDET

PAR L'ANIMATEUR:

3355

Notre dernière intervenante de l'après-midi sera madame Esther Beaudet.

PAR Mme ESTHER BEAUDET:

3360

Mesdames, messieurs, bonjour. Je serai brève, surtout après avoir écouté les sommités qu'on a eues la chance d'entendre aujourd'hui, comme messieurs Junius, O'Neill, etc. Voici mon bref mémoire!

Je l'ai adressé au ministre Kotto concernant le pré communément appelé champ des Sœurs de Jésus-Marie.

3365

Comme vous le savez, monsieur le Ministre, il existe quatre (4) arrondissements historiques dans la grande région de Québec, Charlesbourg, Beauport, Sillery et le Vieux-Québec.

3370

Depuis 2006, nous devons nous battre pour protéger celui de Sillery. Pourquoi nous, simples citoyens, devons-nous dépenser tant de temps et tant d'énergie pour protéger ce que notre gouvernement a le devoir de protéger? Je ne comprends pas.

3375

J'ai bien l'impression que quelque chose n'est pas clair dans ce dossier, puisque le changement de zonage du champ des Sœurs de Jésus-Marie s'est fait en catimini sans référendum. Je ne sais pas exactement comment cela a pu se passer.

3380

Ce que je sais par contre, c'est que nous avons la chance d'avoir sur le territoire ce site incomparable, ce site vraiment unique, historique, patrimonial, magnifique, conservé dans son état d'origine, c'est-à-dire sans asphalte, sans poteaux électriques, sans réverbères, sans béton, sans rien pour briser le paysage.

Un promoteur propose de construire des condominiums dans ce lieu unique alors qu'il y a déjà trop de condominiums dans la région et que des terrains pour en construire, il y en a encore un peu partout en dehors des zones historiques.

3385 Nous devons constater que cet espace vert naturel en pleine ville, c'est quelque chose de rarissime. C'est un parc naturel, c'est précieux. Faut-il vraiment être visionnaire pour s'en apercevoir? Si c'est rare et précieux maintenant au XXI^e siècle, imaginons au XXII^e siècle et dans les siècles à venir.

3390 Certains disent que construire des édifices dans ce pré ne changerait rien au paysage. Imaginez une grande table de banquet bien mise et placez-y deux (2) boîtes de chaussures à chaque extrémité, c'est l'image qui m'est venue en voyant les plans. Pensez-vous que cela ne changerait rien à la table?

3395 De grâce, monsieur Kotto, soyez visionnaire et réparez l'erreur commise sous les Libéraux et protégez ce lieu situé en plein cœur de l'arrondissement historique, puisque vous en avez le pouvoir.

3400 Créer des espaces verts en pleine ville coûte extrêmement cher, de grâce préservons ceux que nous avons la chance d'avoir, ce sont eux les trésors du XXI^e siècle. Voilà.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame Beaudet.

3405 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci madame. Est-ce que je peux vous demander une toute simple question? Qu'est-ce que vous pensez du plan de conservation qui est proposé?

3410 **PAR Mme ESTHER BEAUDET:**

Qui est faible. Je pense que c'est très faible, oui.

3415 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Mais encore? Comment le bonifier? Comment est-ce que vous voyez ça? Je veux votre point de vue.

3420 **PAR Mme ESTHER BEAUDET:**

Écoutez, vous étiez présent comme moi aux interventions de messieurs Junius, O'Neill, Dorion qui sont des sommités. Comment améliorer le plan! Mille (1000) façons.

3425 Une espèce de regroupement de différents intervenants serait une bonne idée effectivement, ça, tout le monde l'a suggéré. On parlait de fédération des intervenants.

3430 Comme disait monsieur Dionne tout à l'heure, c'est inspiré des exemples qu'il y a dans le monde entier aussi. J'ai l'impression que n'importe quel maire de n'importe quelle ville européenne, s'il avait à sa disposition un espace vert comme on a actuellement à Sillery, il serait fou de joie. Il ferait quelque chose, il développerait, c'est évident.

3435 Comment améliorer ce plan-là, je pense que vous-même, vous devez avoir – vous-même, qu'est-ce que vous en pensez? Comment vous feriez pour améliorer le plan? Je vous retourne votre question!

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Nous répondrons dans deux (2) mois au ministre.

3440 **PAR Mme ESTHER BEAUDET:**

Oui, c'est ça. Vous voyez, c'est ce que je voulais dire aussi. On peut pas répondre à ça en deux (2) phrases.

3445 Vous avez des consultations, vous allez consulter tous nos documents, tout le monde, vous allez en retirer, je pense que les mots trop faibles, comme favoriser, des choses comme ça, je pense que le crayon marqueur, je pense qu'il va effacer le mot favoriser.

3450 Avez-vous d'autres questions? Sachez que je vais peut-être vous la retourner, là!

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Filion peut-être.

3455 **PAR M. SERGE FILION:**

Alors on aime ça, les questions, il y a pas de problème.

3460 Mais ce que je voulais vous demander, je vous lis, on est à peu près, beaucoup en tout cas sont d'accord avec l'idée de préserver le caractère pavillonnaire des pavillons des barons du bois et des communautés religieuses, de préserver les percées visuelles du chemin Saint-Louis vers le fleuve, de préserver les boisés séparateurs entre les domaines, de préserver le caractère jardinier des parterres, ce qu'on appelle les parterres d'apparat, bon.

3465 Mais une question, c'est qu'on peut pas laisser ces bâtiments-là vides, ces propriétés-là abandonnées. Le pire ennemi, je l'ai dit tantôt, je le penserai toujours, c'est le placardage, c'est l'abandon, c'est le découragement.

3470 Donc il faut essayer de réanimer ces grandes propriétés. Donc on parle de recyclage, de terminaison. Il y a certains projets religieux qui ont été réalisés à moitié, on pourrait facilement augmenter, je pense aux Pères Augustins entre autres.

3475 Il y a aussi, comment vous réagiriez à l'idée de décrire des aires bâtissables? C'est peut-être une des choses qui manquent dans le plan de conservation. Ça traite de tout, mais à long terme, on n'a pas de garantie qu'en dehors des aires bâtissables, que ce sera protégé à perpétuité.

Est-ce que c'est quelque chose sur lequel vous seriez ouverte à la discussion?

PAR Mme ESTHER BEAUDET:

3480 Des aires bâtissables dans l'arrondissement historique?

PAR M. SERGE FILION:

3485 Non, non, je parle du caractère pavillonnaire, des pavillons par exemple. Si les barons du bois étaient encore là, on peut présumer qu'ils auraient rajouté une rallonge, on l'a fait d'ailleurs dernièrement il y a deux (2) ans à Cataraqui qui s'est équipé d'une cuisine. Puis je pense que ça a été bien accepté.

PAR Mme ESTHER BEAUDET:

3490 Oui, ça, c'est bien, ça défigure pas, ça s'intègre, c'est bien.

3495 Comme même les projets de madame Elsener, de faire le musée de la forêt par exemple, c'est un bon exemple, absolument. L'utilisation des bâtiments existants, ça, c'est génial, ça défigure rien, ils sont déjà là dans l'environnement.

Je sais pas si certains d'entre vous, êtes-vous allés marcher à pied dans ce secteur-là dont on parle ou vous l'avez juste vu sur papier ou sur écran?

3500 **PAR M. SERGE FILION:**

Moi, j'habite sur Maguire!

PAR Mme ESTHER BEAUDET:

3505

Vous êtes déjà allé marcher dans le secteur, parce que c'est quelque chose qui est difficile à décrire sur papier.

3510

Comme le ministre Kotto, je sais pas s'il sait de quoi on parle, s'il est allé marcher, peut-être pas, il est à Montréal.

Je pense qu'il faut voir le lieu, il y a une espèce de magie des lieux. Il y en a qui parlent le génie du lieu.

3515

Il y a des environnements, c'est les arbres qui font ça, c'est la vue sur l'église de Saint-Romuald, c'est la vue de l'église de Sillery, c'est un ensemble.

Puis j'insiste, moi, sur le fait que comme là, on parle par exemple de recycler certains bâtiments, des choses comme ça. C'est très ponctuel.

3520

Imaginez dans une centaine d'années, dans deux cents (200) ans, les générations qui vont être là, c'est les espaces verts qui vont être précieux. C'est Hubert Reeves qui disait que les espaces verts dans les forêts, c'est bon pour l'équilibre de tout le monde, il disait préservez chaque mètre carré, c'est ça, c'est précieux.

3525

Alors moi, je vois ça plus pour les générations à venir. Les générations à venir, je pense qu'elles s'inquiéteront pas tellement d'un bâtiment utilisé ou un bâtiment comme ça; les grands espaces verts, ça, c'est très précieux.

3530

Si vous êtes à Québec, puis vous êtes obligé de prendre votre voiture pour aller dans un parc, faire trente (30) minutes de voiture, avec le prix de l'essence et tout ça, je pense qu'une vision globale, c'est aussi d'avoir près de nous des espaces verts où on peut circuler.

3535

Puis je pense beaucoup aux générations futures, moi. C'est ça aussi avoir de la vision, c'est pas juste, moi, ça va être rentable, ça, ça va payer tant de taxes! Il faut avoir, c'est ça, des visions, je pense que dans le siècle où on est, avec l'importance de l'eau, l'importance des arbres, je pense qu'il faut penser à ça beaucoup. Ça, c'est mon point de vue.

PAR M. SERGE FILION:

3540

Me permettez-vous un dernier commentaire, messieurs?

3545 Si je vous comprends bien, comme dirait Martin Matte, on est condamné à l'excellence, d'essayer de concilier tous ces points-là!

3550 Mais je voulais juste vous rappeler une boutade en ce qui concerne l'arbre urbain. Moi, je disais déjà au temps de monsieur Lamontagne, on avait des discussions sur la présence des espaces verts en ville, puis c'était très intéressant, c'était avant le projet de la rivière Saint-Charles, puis je lui disais toujours, l'arbre urbain, c'est comme la souris blanche à bord de la station spatiale. Quand elle meurt, on sait qu'on sera les prochains.

Alors l'idée, c'était de conserver, même un érable à Giguère dans le Vieux-Québec, c'est patrimonial, parce que c'est le seul arbre qui reste dans l'arrière-cour.

3555 On comprend, on lit votre message.

PAR Mme ESTHER BEAUDET:

3560 Puis d'ailleurs, un arbre, les arbres, je sais pas, qui ont deux pouces (2 po), quelques centimètres, là, on a des arbres extraordinaires.

3565 Ceux qui chiffrent, ceux que ça intéresse, j'ai vu plusieurs personnes dans les dernières interventions, que le mot argent les intéresse beaucoup, bien, parlons-en de la valeur des arbres matures dans des villes! Qu'est-ce qui fait la beauté de Québec, enlevez les plaines d'Abraham, enlevez les arbres de Québec, il reste pas grand-chose. Il reste l'architecture, oui, mais ces paysages-là!

3570 D'ailleurs, depuis que la Loi sur les paysages a passé, quand j'ai vu passer cette loi-là, je me suis dit parfait, Sillery, l'arrondissement historique va être préservé grâce à cette fameuse Loi sur les paysages.

PAR M. SERGE FILION:

3575 Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci madame Beaudet. Voilà donc qui complète notre séance de cet après-midi.

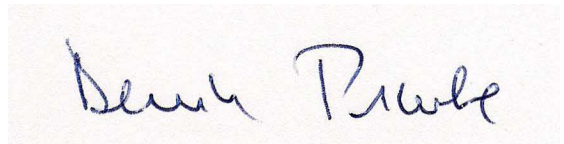
3580 Nous reprenons nos travaux à dix-neuf heures (19 h). Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MARS 2013 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3585

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3590

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.